

DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 08 87, télécopie : 01 40 06 04 46

Mél. : dlf78@club-internet.fr, site : www.langue-francaise.org

N° 205

Juillet - août - septembre 2002

DU PRÉSIDENT

De l'inutilité des jugements. Jean DUTOURD 2

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

La représentation des Français établis hors de France. André FERRAND 4
Plurilinguisme et mondialisation. Étienne BOURGNON 8
Enquête « La langue et vous ». Jeanne OGÉE 10
Les brèves. Guillemette MOUREN-VERRET 13

LES LANGUES DE L'EUROPE

Observatoire international de la langue française. Claire GOYER 16
Convention européenne. 17

LE FRANÇAIS EN FRANCE

Vocabulaire :

L'Académie gardienne de la langue. 22
Mots en perdition. Jean TRIBOUILLARD 23
Acceptions et mots nouveaux. 24
De la métaphore dans le langage médical. Pierre DELAVEAU 25
Auto, préfixe prolifique. Joseph SANS 28
Mots oubliés. Nicole VALLÉE 30
Requinquer. Bernie de TOURS 30
Exergue et épigraphe. Jean TRIBOUILLARD 31
Boustrophédon. Pierre-Louis MALLÉN 32
Français. Patrice LOUIS 34
Tout ce qui flotte au vent. Bernard MOREAU-LASTÈRE 34

Style et grammaire :

Adjectifs : accord selon la place. Jean-Joseph JULAUD 36
Extraits de *La Lettre* du CSA. 36
Faire ou *ne pas faire* long feu ? Jacques PÉPIN 37
Après que le poète a disparu. Bruno DEWAELE 38
Le saviez-vous ? 39

Humeur/humour :

Vous avez raison, Madame. Claude DUNETON 43
Bons mots. Françoise FERMENTEL 46
Oscar du charabia. 46
L'aire du taon. Jean BRUA 47

Agir ? :

Les procès de DLF et d'ALF. Jean-Claude AMBOISE 48
La langue de la science. Myriam HADOUX 50
Langages et « Loft Story ». Ange BIZET 54

La langue française pour un écrivain : CIORAN 58

NOUVELLES PUBLICATIONS. Étienne BOURGNON, Claude BRÉVOT DROMZÉE, Alfred GILDER, Claude KOCH, Élisabeth de LEPARDA, Axel MAUGEY, Guillemette MOUREN-VERRET et Janet RAFFAILLAC 59

VIE DE L'ASSOCIATION. I à XIX

Directrice de la publication : Guillemette Mouren-Verret

Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, Tél. : 01 48 76 09 55 - DÉPÔT LÉGAL P - 2002 - 3

Revue trimestrielle

Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0303 G 59842

DU PRÉSIDENT

DE L'INUTILITÉ DES JUGEMENTS

L'Intellectuel : Vous écrivez comme un cochon. Vous n'avez aucune originalité, aucun style. Vos idées ne dépassent pas les lieux communs. Bref, des cinquante volumes que vous avez publiés, il ne restera pas une ligne. Tout cela se noiera dans l'oubli. J'espère que je ne vous attriste pas en vous parlant de la sorte.

L'Auteur : Mais non, pas du tout, cher Monsieur.

L'Intellectuel : Vous pensez que je me mets le doigt dans l'œil. Pendant que je parle, vous vous dites : « Cause toujours !... »

L'Auteur : Je vous assure que je ne me dis rien de tel. Simplement je désirerais vous faire remarquer que je ne suis pas d'accord avec vous sur la valeur de mon œuvre et ses chances de passer à la postérité. Vous ne vous y attendiez pas, d'ailleurs, je suppose.

L'Intellectuel : Je m'y attendais un peu quand même. On a toujours l'espoir que quelqu'un, entendant la vérité, s'y ralliera.

L'Auteur : Cher Monsieur, votre vérité n'est pas la mienne, et je n'ai aucune raison de préférer votre jugement à mon intuition. Ce sont deux subjectivités antagonistes, voilà tout. Qui a raison de vous ou de moi ? Impossible de le savoir aujourd'hui. Il faudra attendre trente ans après que nous serons morts. Pour ce qui est du présent, je ne vous demande pas grand-chose : tout juste d'être aussi tolérant que moi. Je ne me formalise pas que vous me considériez comme un idiot. Ne soyez pas vexé si je ne vous crois pas sur parole.

L'Intellectuel : Je ne suis pas vexé. Un peu attristé, sans plus. Vous prenez ma franchise pour de l'hostilité. Je le vois bien.

L'Auteur : Je le pourrais, car la franchise est généralement le prétexte de la perfidie. Quand un homme vous dit qu'il va être franc, il faut s'attendre aux pires insinuations ou aux pires injures. Mais ce n'est pas le cas présentement. Je ne crois pas que vous me détestiez ni que vous ayez particulièrement envie de m'être désagréable. Je suis même sûr que vous parlez selon votre cœur. D'ailleurs, la question n'est pas là.

L'Intellectuel : Et où est-elle, s'il vous plaît ? Et qui la tranchera ?

L'Auteur : Elle est loin, loin. Ni vous ni moi ne la verrons. Quant à ceux qui la trancheront, ils ne sont pas nés.

L'Intellectuel : Ah ! la postérité ! C'est votre dada. Mais la postérité, mon cher, sera faite de gens comme nous. Pas plus malins. Pas plus équitables. La postérité, ce n'est pas Dieu, qui récompense les bons et punit les méchants, mais des individus aussi peu sûrs de leur goût, de leur perspicacité, que nous ne le sommes nous-mêmes.

L'Auteur : C'est exact. Le monde, trente ans après notre trépas, ressemblera comme deux gouttes d'eau à celui de maintenant, mais avec une petite supériorité malgré tout pour les lecteurs des livres publiés par moi : on me lira sans passion politique, sans antipathie pour mon caractère. Comme je serai mort, ma tête n'agacera plus personne. Bref, si j'ai du succès vers 2050, ce sera pour de bonnes raisons, pour des raisons sérieuses, c'est-à-dire ma musique. Il s'ensuit que ce que je pense et ce que vous dites de mon œuvre n'a pas la moindre importance. Ou c'est vous qui avez raison, ou c'est moi. Si c'est vous, je serai bien oublié et je ne l'aurai pas volé. Si c'est moi, vous passerez pour un crétin, à supposer qu'on se souvienne de votre nom. Vous voyez qu'il n'y a décidément pas de quoi se chamailler. Une vérité qu'on ne connaîtra que dans trente ou cinquante ans ne vaut pas que deux messieurs distingués comme vous et moi se conduisent en fanatiques.

Jean DUTOURD

de l'Académie française

AUX ARMES

La langue française a l'honneur de l'actualité (étiquetage des denrées alimentaires). Nous combattons, l'attaque est rude, et nous avons de plus en plus besoin de votre soutien. Inscrivez-vous auprès de notre secrétariat : une manifestation, organisée par de nombreuses associations, est prévue en janvier. Be prepared !*

* Soyez prêts !

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

LA REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

Le 27 juin, au palais du Luxembourg, l'invité d'honneur de notre déjeuner, André Ferrand, sénateur des Français établis hors de France, membre du comité d'honneur de DLF, a expliqué comment les Français de l'étranger sont représentés en France et hors de France.

L'article 24 de la Constitution de 1958 dispose que « *les Français établis hors de France sont représentés au Sénat* ».

C'est une spécificité de la Haute Assemblée. Alors qu'ils ne sont pas représentés à l'Assemblée nationale, les Français de l'étranger élisent des sénateurs, au nombre de douze depuis 1983.

Le Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE)

1. Le rôle du Conseil supérieur des Français de l'étranger

Le CSFE est présidé par le ministre des Affaires étrangères. Il est chargé, d'une part, d'élire les sénateurs représentant les Français établis hors de France, et, d'autre part, « *de donner au Gouvernement des avis sur les questions et projets intéressant les Français établis hors de France et le développement de la présence française à l'étranger. Dans les matières ressortissant directement à sa compétence, le Conseil supérieur des Français de l'étranger peut être consulté par le Gouvernement sur les projets de textes législatifs et réglementaires. Il est appelé à donner son avis sur tout autre projet que lui soumet le Gouvernement. Il peut également, de sa propre initiative, adopter des avis, des vœux et des motions sur tout sujet concernant les Français établis hors de France et le développement de la présence française à l'étranger* ». (Article premier A de la loi du 7 juin 1982, introduit par la loi n° 90-387 du 10 mai 1990.)

2. La création d'un collège électoral sénatorial

Les sénateurs qui représentent les Français établis hors de France sont, eux aussi, issus du suffrage universel indirect. Jusqu'en 1983, ils étaient désignés par le Sénat sur proposition du CSFE. Depuis la réforme intervenue à cette

date, ils sont élus par « *un collège formé des membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger* ».

La loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger a en effet transformé le mode de désignation des membres de cet organisme en substituant au suffrage restreint l'élection au suffrage universel direct par les Français résidant hors de France.

La loi n° 83-390 du 18 mai 1983 relative à l'élection des sénateurs représentant les Français établis hors de France constitue la suite logique de la précédente en faisant du nouveau CSFE, issu du suffrage universel, un véritable collège électoral chargé d'élire les sénateurs représentant les Français de l'étranger.

3. Les modalités d'élection du collège électoral

La loi n° 90-384 du 10 mai 1990 modifiant la loi du 7 juin 1982 relative au CSFE a apporté des changements substantiels à la composition du Conseil (augmentation du nombre de ses membres élus, de la durée de leur mandat, modification de son mode de renouvellement), aux prérogatives et au statut de ses membres (régime indemnitaire, mode d'élection, incompatibilités et inéligibilités, etc.).

La loi n° 92-547 du 22 juin 1992 relative aux circonscriptions électorales pour l'élection des membres du CSFE établit une nouvelle ventilation des circonscriptions consulaires dans les États où se sont produits, ces dernières années, des changements politiques importants (Allemagne, Namibie, ex-URSS, ex-Yougoslavie), entre les différentes circonscriptions électorales des membres du CSFE.

Renouvelable par moitié tous les trois ans, le collège électoral du CSFE est composé de 150 membres élus pour six ans, au suffrage universel direct, par les 1 700 000 Français de l'étranger inscrits sur une liste électorale créée à cet effet à l'étranger et dressée dans le ressort de chaque consulat ou, en cas de nécessité, dans un département limitrophe d'un État frontalier. Le mode d'élection prévu par la loi du 7 juin 1982 (la représentation proportionnelle intégrale) a été modifié par la loi n° 86-1115 du 15 octobre 1986, qui avait adopté un système inspiré du mode d'élection des sénateurs (scrutin majoritaire à un tour dans les circonscriptions où le nombre de sièges à pourvoir est de quatre ou moins ; représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, dans les circonscriptions où le nombre de sièges à pourvoir est de cinq ou plus).

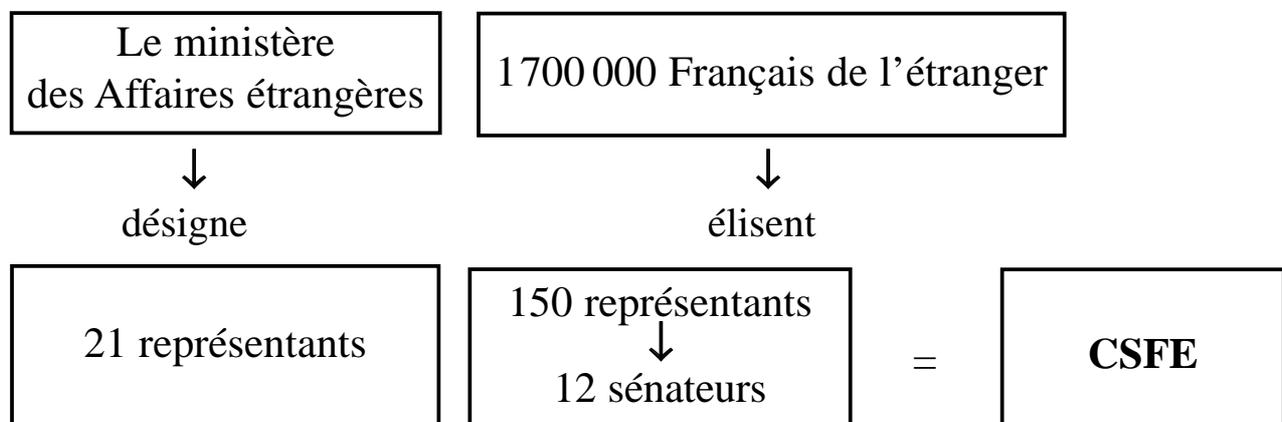
Depuis la loi du 10 mai 1990, l'élection au scrutin majoritaire à un tour a lieu désormais dans les circonscriptions où le nombre de sièges à pourvoir est de un ou deux, tandis que la représentation proportionnelle est applicable dans les circonscriptions où le nombre de sièges à pourvoir est de trois ou plus.

4. La composition du CSFE

Outre ces 150 membres élus, qui seuls participent à l'élection des sénateurs, siègent au Conseil les sénateurs représentant les Français établis hors de France, des personnalités désignées pour six ans par le ministre des Affaires étrangères « *en raison de leur compétence dans les questions concernant les intérêts généraux de la France à l'étranger* », ainsi qu'un représentant des Français établis dans la principauté d'Andorre, désigné en leur sein pour six ans par le ministre des Affaires étrangères.

Sa composition est la suivante :

- 150 membres élus (collège électoral sénatorial)
 - 21 membres désignés par le ministère des Affaires étrangères
 - 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France
- Total : 183.



L'élection et le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France

1. L'élection des sénateurs

Le collège électoral, formé des seuls membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger, se réunit au ministère des Affaires étrangères le jour du renouvellement de la série concernée. L'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Quatre sénateurs sont élus tous les trois ans pour un mandat de neuf ans.

La loi organique n° 83-499 du 17 juin 1983 a porté de six à douze le nombre de sièges des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Il convenait, en effet, que ces sénateurs soient plus nombreux pour mieux représenter les Français établis à l'étranger, dont le nombre s'est accru depuis 1958, notamment en Europe.

Ce texte a également rapproché du droit commun des élections sénatoriales les conditions d'éligibilité, les incompatibilités et les règles applicables au contentieux des élections des sénateurs représentant les Français de l'étranger.

2. Le rôle des sénateurs

Le rôle des sénateurs représentant les Français établis hors de France est le même que celui de tout autre sénateur, mais leur circonscription est le monde entier moins la France métropolitaine et les départements et territoires d'outre-mer. Ils ne représentent pas des pays particuliers, bien qu'ils aient des zones privilégiées.

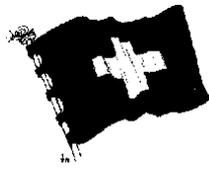
Particulièrement intéressés par les relations internationales de par leurs fonctions, les sénateurs participent activement aux groupes sénatoriaux d'amitié, où ils sont souvent membres du bureau. Huit des douze sénateurs appartiennent à la Commission des affaires étrangères, les quatre autres étant répartis dans les commissions des lois, des affaires économiques, des affaires sociales et des affaires culturelles.

Un site internet a été ouvert : www.senat.fr/etranger/index.html

Peuvent y être consultés :

- la présentation des sénateurs ;
- une messagerie à l'adresse de chacun des sénateurs ;
- les lois et règlements concernant le mode d'élection et de représentation des sénateurs ;
- leurs questions écrites et orales ;
- les relations internationales et les groupes sénatoriaux d'amitié au Sénat ;
- des conseils pratiques concernant l'expatriation.

André FERRAND



PLURILINGUISME ET MONDIALISATION

Sous ce titre, Mme Marie-Josée de Saint Robert, fonctionnaire internationale, linguiste et politologue, a fait une communication devant le Club de la grammaire de Genève⁽¹⁾, à l'Institut national genevois, le 11 octobre 2001. Une version révisée en a été publiée dans le numéro 112 des Cahiers du Club de la grammaire (avril 2002). En voici les points saillants.

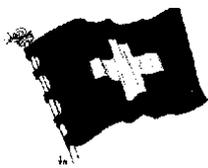
Le propos de l'auteur consistait à répondre à la question suivante : le phénomène de la mondialisation de l'économie présente-t-il un risque ou une chance pour le plurilinguisme ? Mais la notion de mondialisation est-elle synonyme de globalisation ? Si elle indique bien un caractère hégémonique, elle ne sous-entend pas, comme le terme « globalisation », une réelle volonté de conquête, d'envahissement du territoire planétaire.

Quant à la notion de plurilinguisme, à mi-chemin entre le monolinguisme et le multilinguisme, « *elle se pose, face à la notion de mondialisation, en termes d'avenir linguistique de la planète* ». En effet, nombre de linguistes estiment que la moitié des langues parlées aujourd'hui vont disparaître au cours du XXI^e siècle. Face à l'anglais dominant, les langues de niveau immédiatement inférieur comme le français, l'espagnol, le portugais, le hindi et l'arabe pourraient être menacées, sinon dans leur existence, du moins dans leur statut. La mondialisation supporte mal l'exception culturelle et les langues intermédiaires (celles qui ont plus de cent millions de locuteurs).

Il convient donc de se demander « *si la reconnaissance, sur le même plan, de toutes les langues (le multilinguisme) ne favorise pas le monolinguisme anglais* ». Ne peut-on aussi penser que le plurilinguisme, tel qu'il est défini au sein des Nations unies, permet une participation plus équitable des différentes cultures et civilisations s'exprimant au moyen des six grandes langues que sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ?

Mme de Saint Robert relève néanmoins quatre aspects positifs de la mondialisation en matière de pluralisme linguistique :

- l'enseignement des langues s'est beaucoup développé ;
- le réseau internet, les médias et le mouvement francophone ont fait mieux comprendre les problèmes qui se posent au français dans le monde, même s'il reste beaucoup à faire ;
- la crainte qu'avaient les francophones, au milieu du XX^e siècle, de ne pas



être compris lorsqu'ils utiliseraient leur langue pour communiquer à l'étranger paraît aujourd'hui infondée ;

– l'ouverture sur le monde a eu pour corollaire l'idée que les droits linguistiques des sociétés doivent être respectés : « *un mouvement de fond en faveur de la résistance à une mondialisation unilingue est observable dans toutes les couches de la société des pays francophones.* »

Cependant, dans l'immédiat, la mondialisation semble renforcer l'unilinguisme international. Un défi se pose donc à la communauté francophone : comment « *faire preuve de plus de vigilance et d'imagination pour rétablir un équilibre linguistique indispensable au monde d'aujourd'hui et, partant, pour préserver la pluralité des visions du monde* » ? Il faut, selon l'auteur, une action de l'État et la vigilance des citoyens. Le Québec et la France ont une législation en matière linguistique, mais les pays francophones du Nord découragent malheureusement l'adoption et l'application de lois dans ce domaine.

Quant aux citoyens, ils doivent continuer à s'organiser pour une meilleure exploitation des sites francophones sur l'internet. Celui du journal *Le Monde* a une page consacrée aux questions de français. Lorsqu'ils font connaître le droit à leur langue sur l'internet, les citoyens participent à la défense du plurilinguisme. Et l'auteur de signaler en particulier les sites **Impératif français** au Québec et **Défense de la langue française** en France.

En conclusion de ce remarquable exposé, Mme de Saint Robert cite notamment Emmanuel Todd, pour qui la mondialisation « *n'a pas de substance* » et n'est qu'un « *mythe, une mise en scène du sentiment d'impuissance des élites politiques et culturelles* ». En somme, c'est « *l'autodissolution des nations qui produit la mondialisation* ».

Étienne BOURGNON
Cercle François-Seydoux

1) Président : M. Pierre Stoller, 12, rue du Vieux-Lully, CH 1233 Bernex.

ENQUÊTE « LA LANGUE ET VOUS »

Le 30 juillet 2001, à la biennale d'Ottawa, organisée par la Biennale de la langue française, furent présentés les premiers résultats de l'enquête internationale sur la langue française menée auprès des jeunes . Il était loisible de les comparer avec ceux de l'enquête de 1977 (pour la biennale de Moncton) auprès des mêmes classes d'âge (DLF, n° 107, 1981). En voici un bref aperçu.

En 1977 avaient participé 4 000 jeunes, de 14 pays ou provinces, dont 4 francophones : la France, la Belgique, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

En 2000, 7 000 jeunes de 26 pays répondirent, dont douze francophones et parmi eux plusieurs d'Afrique. Quatre continents furent représentés, à l'exception de l'Australie : onze pays en Europe, six en Amérique, six en Afrique, trois en Asie.

En France, 5 200 jeunes répondirent, statistiquement répartis dans les 26 académies, ce qui a permis d'effectuer un sondage représentatif, comme en 1977.

À l'étranger, 1 800 jeunes participèrent, 900 francophones et 900 non francophones : enquête menée sans la rigueur du sondage réalisé en France, vu les conditions différentes de la collecte des réponses.

Quelques points importants sont à noter dès maintenant. L'analyse complète des trente questions posées aux jeunes fera l'objet d'une étude ultérieure, à paraître sans doute en 2002.

Sujets retenus à la XIX^e biennale d'Ottawa :

– La langue française, soumise aux dérives modernes du langage courant, conserve pour les jeunes Français et francophones d'aujourd'hui une musicalité certaine chez les poètes et dans la littérature, mais beaucoup moins dans le quotidien (17 %).

– Pour les étrangers non francophones, la langue française reste musicale en toute circonstance, affirment plus d'un sur deux, même s'ils y sont moins sensibles qu'il y a 25 ans.

– La langue française est-elle difficile sous ses angles divers : orthographe, vocabulaire, syntaxe ? Oui, disent la plupart des jeunes, aujourd'hui comme hier, mais ils sont 90 % à la défendre, malgré leurs propres « écarts ». Trois sur quatre rejettent en effet toute réforme, alors qu'hier ils étaient partagés également entre réforme modérée et absence de réforme.

– Une question nouvelle, la féminisation des fonctions et des titres, sans leur plaire, ne les gêne pas. Les filles, naturellement, sont un peu plus favorables (50 %) à « Madame la ministre ». Mais ils sont tous absolument opposés à « Madame la docteure », en France comme ailleurs, à l'exception de l'Ontario francophone ! L'usage tranchera.

– Non évoquée à Ottawa, la Charte européenne des langues régionales, mise à l'ordre du jour en 1992, laisse les jeunes très perplexes. Si près de la moitié refusent un statut juridique à toute langue régionale, les autres hésitent pour quelques-unes d'entre elles. S'ils reconnaissent qu'elles font partie du patrimoine, ils craignent des ghettos ou n'y voient qu'une utopie. Les jeunes étrangers oscillent suivant les conditions propres à leur pays.

– Que pensent-ils de l'emploi grandissant des mots étrangers, surtout anglo-américains ? Ils sont 80 % à dire que ces mots ne les gênent pas. Ils le disaient déjà il y a 25 ans. Simplement, les mots ont changé : « casting », « web », « e-mail » font partie de leur langage. Le « crash » d'un avion leur déplaît cependant, et ils s'habituent à *jeu décisif* pour « tie-break ».

– En dehors des mots mêmes, l'emploi habituel de la langue anglaise par les personnes responsables en France et à l'étranger leur paraît sans doute abusif, et ils acceptent peu (20 %) la raison donnée de la recherche d'audience, mais ils pensent que la résistance est inutile, francophones et non-francophones compris. Leur « silence » d'il y a 25 ans à ce sujet s'est transformé en semi-acceptation.

– Alors, quelle langue pour l'Europe, à leur avis ? L'anglais, sans doute ? Comme en 1977 où 70 % des jeunes trouvaient normale l'implantation de l'anglais sur la scène européenne et mondiale ? La surprise, en 2000, est grande. L'extension de l'Union européenne, de 9 à 15 pays et bientôt 25, a peut-être déclenché des réflexes d'autodéfense. Seuls 10 % d'entre eux accepteraient la généralisation de l'anglais. 90 % la rejettent : la moitié choisissant le français et une autre langue, l'autre moitié préférant un multilinguisme à définir.

– Une autre question, importante pour la Francophonie – neuve en 2000 –, portait sur l'exception culturelle, qui exclut des lois du marché les livres, les films, la musique, selon la décision votée par 50 pays de la Francophonie en 1993, au Sommet de l'île Maurice. Bien que les jeunes ne soient guère au fait de ces questions et que près de la moitié d'entre eux s'abstiennent, les autres l'approuvent.

– Enfin, comme il y a 25 ans, la difficile question du rôle de la langue maternelle leur était posée. Si les jeunes Français et francophones, à deux sur trois, sont plus nombreux qu’hier à estimer que leur langue maternelle, le français, reflète leur personnalité, ils sont moins persuadés de son rôle sur toute leur action, culturelle ou non : 40 % contre 60 % hier.

Cependant, plus de la moitié d’entre eux voient la chance que leur offre leur langue maternelle. Et, cette fois, les jeunes Français ont rejoint les autres francophones pour s’apercevoir de cette chance.

Est-ce un heureux présage pour l’avenir de la langue française ? On ne défend que ce à quoi l’on croit.

S’appuyant sur les dernières réponses à cette enquête*, un vœu relatif à l’emploi du français dans les organisations internationales, européennes en particulier, fut formulé à l’issue de la XIX^e Biennale. Ce vœu est reproduit ci-après.

Jeanne OGÉE**

* La Biennale de la langue française organise un colloque le 7 décembre à la Sorbonne (salles des Actes, de 9 à 17 heures), où seront présentés les résultats de cette enquête ainsi que, entre autres, les « Aspects linguistiques de l’œuvre de Samuel de Champlain ».

** Mme Jeanne Ogée est vice-présidente de la Biennale de la langue française.

Vœu adopté par la XIX^e Biennale de la langue française

Employer le français dans les organisations internationales

Prenant en compte le souhait exprimé par la presque totalité des 7 000 jeunes de 26 pays ayant répondu à l’enquête « La langue française et vous », considérant qu’à l’heure de la mondialisation il importe que le français consolide sa place de langue de travail et de communication dans les grandes instances internationales, la XIX^e Biennale de la langue française émet le vœu

que la Francophonie institutionnelle et les gouvernements mettent tout en œuvre pour que, en application des règlements, la langue française soit utilisée dans les débats, informations et publications internationales européennes et mondiales et non l’anglais comme langue unique.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES..

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Dans *La Lettre de l'Alliance**, **Jean R. Guion**, président de l'Alliance francophone, souligne, à propos de la Coupe du monde de football en Asie, qu'il était gênant « *d'apprendre en anglais, en chinois, en coréen, en japonais, en thaïlandais que le Sénégal était privé, faute de moyens, des droits de retransmission du match sur son territoire* ». Et il conclut : « *Mais quand donnera-t-on enfin à la Francophonie les moyens de ses ambitions ?* »

* Alliance francophone, 24-26, avenue Perrichon, 75016 Paris, tél. : 01 42 30 78 00, téléc. : 01 42 30 78 10, mél. : alliancefranco@aol.com

• **François Cheng**, universitaire et écrivain d'origine chinoise, a été élu le 13 juin à l'Académie française, qui lui avait décerné son Grand Prix de la Francophonie en 2001. Il faut lire son dernier roman : *L'Éternité n'est pas de trop* (Albin Michel).

• À Paris, le 20 juin, cinq organisations – **CPLP***, **OEI***, **OIF***, **SECIB*** et **Union latine** – représentant l'Hispanophonie, la Lusophonie et la Francophonie, se sont engagées à « préserver la diversité linguistique et culturelle, concourir à une plus grande démocratisation des relations internationales et à la promotion d'une culture de paix ». Ces « Trois Espaces linguistiques » regroupent 79 États et gouvernements et représentent près de 1,3 milliard de personnes.

Site : <http://agence.francophonie.org>

• Les quotidiens *Le Courier du Vietnam* et *L'Observateur Paalga* (Burkina Faso), et l'Agence *Haïti Press Network* ont obtenu une aide de l'**AIF***, au titre de son Fonds d'appui à la presse francophone du Sud (montant global : 43 138 euros).

• ROUMANIE :

– La Conférence internationale organisée à Braşov, du 14 au 20 avril, avait pour thème : « Culture et éducation pour la communauté ». Pour que la France soit parmi les huit pays représentés, **DEFY*** avait accepté l'invitation du Conseil départemental de Braşov et fit deux exposés : « Francophonie et respect de la diversité culturelle » et « Partenariat : avantages, difficultés, solutions ».

Parmi les projets développés pendant ce symposium, DEFY a décidé d'apporter son soutien à la création d'un centre multiculturel à Predeal. Il s'agira d'y faire naître et vivre une section française.

– En juillet, au cours d'une cérémonie officielle, DEFY a offert à la section française de Braşov un ensemble vidéophonique, pour encourager la projection de films et de documentaires en français autour desquels seront organisés des débats.

DEFY, 14, rue du Coteau, 28230 Épernon, tél. : 02 37 83 59 39, mél. : rolrena@club-internet.fr site : <http://perso.club-internet.fr/rolrena>

• **L'AIF** vient d'aider les éditions *Croisée des chemins* (Maroc), *Vizavi* (Maurice), *Alif* (Tunisie) et *Acria* (République démocratique du Congo) à publier 9 ouvrages pour la jeunesse. En deux ans, l'Agence a apporté son soutien, dans 19 pays de la Francophonie, à 26 éditeurs pour la publication de 89 ouvrages : au total, 461 000 livres pour 462 315 euros.

• **RFI*** projette d'ouvrir jusqu'en 2004 cinq à dix stations par an : en Europe, en Afrique anglophone, arabophone et lusophone, au Proche-Orient et en Amérique latine.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES..

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• **SUISSE :**

– À Genève le 19 mai, le Comité permanent de la **Conférence des peuples de langue française** a pris les décisions suivantes : adoption des lignes de force des activités 2002-2003 ; parrainage de la Semaine de la francophonie dans le Jura (5 au 12 octobre) ; dénonciation des « dérives linguistiques scandaleuses de l'Expo 02 », qui se tient en Suisse romande jusqu'en octobre (emploi de l'anglais au détriment du français et de l'italien) ; réaffirmation du rôle de la Conférence « dans la lutte contre l'impérialisme linguistique anglo-américain, facteur d'uniformisation culturelle ».

– Le Grand Conseil vaudois a refusé de décréter l'obligation pour l'administration du canton de Vaud – comme l'ont fait ceux de Genève, du Jura et de Berne – d'utiliser une formulation épicène consacrant l'égalité des sexes dans le langage (cf. *DLF*, n° 204, p. 10 et 11).

• **La 28^e Assemblée parlementaire de la Francophonie** a eu lieu à Berne, les 8 et 9 juillet. Les débats ont porté, entre autres, sur « la marginalisation des parlements dans le contexte de la mondialisation », les situations de crise dans l'espace francophone, l'enseignement du français comme langue étrangère.

• **RUSSIE :**

La Langue française, bimensuel pédagogique et culturel, créé en janvier 2000 à **Moscou**, a déjà 3 000 abonnés.

S'adresser à : Natacha Livandovskaya, *La Langue française*, 121165 Moscou, Kievskaya 24, Russie. Mél : fra@1september.ru

• **Saluons la création de l'Association internationale des libraires francophones.**

Tour Orion, 12-16, rue de Vincennes, 93100 Montreuil (France), mél. : p.goffe@wanadoo.be

• **Les États généraux de la presse francophone** étaient organisés par l'**UPF***, du 5 au 10 juillet, à Abidjan.

• **BELGIQUE :**

– **L'APFF*** a adressé au roi, aux membres des différents gouvernements et assemblées, et aux présidents des partis politiques de Belgique, ainsi qu'à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe une « lettre ouverte concernant les 300 000 francophones de la région flamande ».

Site : <http://dmnet.be/ndf>

– À Bruxelles, le 14 septembre, l'**AMFM*** a organisé un colloque intitulé « Pourquoi l'Algérie ne fait-elle pas partie de l'Espace francophone ? ».

– Le 17^e **Festival international du film francophone de Namur** aura lieu du 27 septembre au 4 octobre.

– Du 20 septembre au 25 octobre, à la **Maison de la Francité**, l'exposition sur le livre de langue française au xx^e siècle s'intitule : « Textes et Images en Wallonie. Imaginaires du monde ».

18, rue Joseph II, 1000 Bruxelles,
tél. : (32 2) 219 49 33, téléc. : (32 2) 219 67 37,
mél. : francite@skynet.be,
site : www.maisondelafrancite.be

• **Le Congrès international de France-Louisiane Franco-Américanie 2002** se tiendra au Puy-en-Velay du 17 au 20 octobre.

F1fa, 17, avenue Reille, 75014 Paris, tél. : 01 45 88 02 10, téléc. : 01 45 88 03 22, mél. : flfa@free.fr, site : <http://flfa.free.fr>

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES..

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• **QUÉBEC :**

La présidente de l'Assemblée nationale du Québec, **Louise Harel**, est la première femme à présider l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Cette nomination a eu lieu lors de la 28^e session de l'APF, à Berne, (voir plus haut).

L'INTIF* et l'université de Montréal organisent, les 5 et 6 octobre à Montréal, une « Rencontre sur le droit et les technologies de l'information ».

Site : <http://intif.francophonie.org/>

• La 50^e Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) aura lieu à Ouagadougou, du 9 au 11 octobre.

• **LIBAN**, à Beyrouth :

– du 8 au 10 octobre : réunion du Réseau international francophone de régulation linguistique (RIFAL) ;

– 15 et 16 octobre : 17^e Conférence ministérielle de la Francophonie ;

– du 18 au 20 octobre : IX^e Sommet de la Francophonie.

• Dans son article « Classes bilingues au Vietnam : quelles perspectives ? », publié dans *Le français dans le monde* (n° 321), revue de la FIPF*, Serge Cao, chef de projet des classes bilingues en

Asie du Sud-Est, précise que « le ministre vietnamien de l'Éducation vient récemment d'affirmer sa volonté d'élaborer, d'ici à la fin de l'année, une politique linguistique en faveur de l'enseignement du français ».

• Organisés par l'AIF*, l'Agence universitaire de la Francophonie et la FIPF*, les premiers États généraux de l'enseignement du français en Afrique auront lieu du 26 au 29 novembre, à Abidjan.

Informations : etatsgeneraux@francparler.org, sites : www.fipf.com et www.francparler.org
FIPF, 1, av. Léon-Journault, 92311 Sèvres Cedex, tél. : 01 46 26 53 16, téléc. : 01 46 26 81 69.

TV5 et la FIPF organisent un concours à cette occasion. Les classes qui souhaitent participer doivent écrire, chanter, enregistrer et illustrer de photos ou de dessins une chanson comportant cinq de ces mots : « avion, forêt, masque, mère, écran, riz, eau, cellulaire, panthère, amour ».

• Le 45^e Conseil permanent de la Francophonie et la 18^e Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendront à Lausanne, du 11 au 13 décembre.

Guillemette MOUREN-VERRET

* AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie

* AMFM : Association multiculturelle des francophones dans le monde

* APFF : Association pour la promotion de la francophonie en Flandre

* CPLP : Communauté des pays de langue portugaise

* DEFY : Développement de l'entraide francophone yvelinoise

* FIPF : Fédération internationale des professeurs de français

* INTIF : Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation

* OEI : Organisation des États ibéro-américains

* OIF : Organisation internationale de la Francophonie

* RFI : Radio-France internationale

* UPF : Union internationale de la presse francophone

* SECIB : Secrétariat de la coopération ibéro-américaine

LES LANGUES DE L'EUROPE



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Né du constat de recul de la langue française en Europe et dans le monde au profit d'une langue unique, un « Observatoire international de la langue française » a été créé à Bruxelles.

À la veille de l'élargissement de l'Union européenne, plusieurs représentants de la société civile, d'organismes, d'associations sensibilisés par la francophonie se sont mobilisés face à la marginalisation progressive du français.

L'OILF est une association sans but lucratif qui a pour objectifs :

- d'observer l'usage qui est fait de la langue française dans les institutions européennes par la collecte d'informations, la réalisation d'études, l'octroi de bourses à des doctorants pour des travaux sur ce thème ;
- de contrôler que les règlements en matière de respect de la diversité linguistique sont bien respectés dans les instances internationales, en émettant des protestations, en alertant l'opinion et en intervenant au besoin judiciairement en cas d'infraction ;
- d'assurer la promotion de la langue française et de la pensée latine, en organisant des actions en faveur du plurilinguisme et de la diversité culturelle, et en encourageant les débats publics sur les thèmes relatifs à la langue.

* * *

Si l'anglais tient une place incontestée dans le monde des affaires et de l'internet, et sert de langue de communication élémentaire, il ne peut toutefois se substituer à l'ensemble des autres langues au risque d'ailleurs de perdre son identité propre. Il est donc essentiel de préserver la possibilité de s'exprimer et de travailler dans plusieurs langues. Derrière l'affirmation du multilinguisme se révèlent des enjeux politiques, culturels et économiques majeurs quant à l'organisation des grands ensembles mondiaux, notamment de l'Union européenne dans sa phase actuelle d'élargissement. Il est donc nécessaire de promouvoir le français en particulier au sein de l'Union européenne et de ses institutions, où il est fortement menacé. En réduisant, pour des raisons pratiques, l'Europe et le monde à une langue unique, nous courons le risque grave de voir s'imposer une pensée unique.

Claire GOYER



CONVENTION EUROPÉENNE



Le manifeste « Statut des langues au sein de l'Union européenne » a été adressé, le 28 juin, à M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne, ainsi qu'aux autres membres de la Convention, à la presse et aux parlementaires français.

Position d'associations de promotion du français et des autres langues européennes, exposée à l'intention des personnes chargées d'élaborer un éventuel « Texte fondateur européen ».

Préambule

Depuis plusieurs années, la Commission européenne, le Parlement, le Conseil et leurs services ainsi que la plupart des institutions de l'Union (BCE en particulier) méconnaissent constamment et de plus en plus massivement, dans la pratique, les diverses dispositions des Traités fondateurs de la Communauté ou de l'Union européenne qui instituent le principe d'égalité des langues officielles de l'Europe et les modalités de son application.

Ainsi, au mépris à la fois des règles et de la très grande majorité des citoyens de l'Europe, les institutions de l'Union imposent systématiquement l'anglo-américain comme langue de travail, d'information et de communication, tant dans leurs propres services que dans leurs relations avec les pays tiers, les organisations internationales, les administrations et les citoyens des États membres. Cet abus aggrave le désintérêt des citoyens envers l'Europe.

Nulle voie de recours efficace contre ces discriminations abusives n'est offerte aux citoyens européens et aux entreprises qui en sont les victimes. Protestations, plaintes et pétitions sont totalement ignorées. Même les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires nationales de protection de l'emploi des langues nationales des États membres semblent devoir s'incliner devant le monolinguisme anglo-américain de fait, imposé par la Commission au nom de la liberté des échanges au sein de l'espace économique européen, en favorisant les intérêts des États-Unis, principal concurrent de l'Europe.

Le principe d'égalité des langues et des citoyens, base de la légitimité et de l'intégration, est donc constamment bafoué sans que sa violation soit jamais sanctionnée.



La construction européenne, dès lors, risque de ne plus être un projet d'intégration mais une entreprise de soumission à une hégémonie, qui n'a donc aucune légitimité.

Hégémonie économique, culturelle et politique, servie par une domination linguistique d'autant plus perverse qu'elle incite les pays dominés à la favoriser eux-mêmes, pour en atténuer certains effets nuisibles à leurs intérêts à court terme. C'est le cas de la France, de l'Allemagne et d'autres pays où maints acteurs économiques nationaux s'appliquent à promouvoir l'emploi de l'anglo-américain dans leur pays même, au détriment de leur langue, pour tenter d'échapper à une contrainte défavorable. Les langues, les cultures, l'indépendance, l'avenir même de l'Europe s'en trouvent gravement compromis.

La domination de l'anglo-américain, comme celle de toute autre langue, est incompatible avec l'ambition affichée d'intégration démocratique de l'Europe. La mise en place de garanties à la portée du citoyen contre cette domination est indispensable pour donner à tout texte fondateur de l'Europe une vraie légitimité politique et démocratique.

C'est pourquoi les associations soussignées vous prient de bien vouloir :

- répondre à leurs questions ci-dessous ;
- prendre en considération le dispositif ci-après, à introduire dans le futur texte fondateur.

Questions

Quelles dispositions introduire dans le corps même de cette Constitution pour assurer l'égalité effective des langues officielles de l'Union au regard, à tout le moins, des situations suivantes :

- documents officiels de toutes les institutions de l'Union ;
- rédaction de documents de travail au sein des services des institutions ;
- relations écrites et orales de ces mêmes services avec les administrations et les ressortissants (personnes morales et physiques) des États membres ;
- relations diplomatiques avec les pays tiers et négociation d'accords internationaux ;
- expression écrite et orale publique (communications et discours officiels) à l'adresse de la presse, des citoyens de l'Union, des corps constitués européens, des représentants officiels des États membres ou tiers, des organisations internationales, etc., des représentants officiels des institutions de l'Union, en particulier lorsqu'il s'agit de leurs chefs élus ou désignés (parlementaires, commissaires européens, présidents de la Commission, du Conseil, du Parlement).



L'article 6 du Traité sur l'Union européenne (Maastricht) stipule que « *l'Union respecte l'identité nationale de ses États membres* ». Comment la Convention entend-elle s'y prendre pour faire respecter les langues nationales, éléments fondamentaux de l'identité nationale ?

L'article 53 du Traité (Maastricht) attribue à la Communauté européenne différentes missions dont « *h) le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du marché commun* ». Comment la Convention entend-elle développer cette mission en respectant les législations linguistiques des États membres ?

L'article 3 du Traité instituant la Communauté européenne (version consolidée) attribue à celle-ci différentes missions dont « *q) une contribution à une éducation et une formation de qualité ainsi qu'à l'épanouissement des cultures des États membres.* » Comment la Convention entend-elle développer cette mission en respectant la diversité culturelle et linguistique des peuples d'Europe ?

L'article 149 du Traité instituant la Communauté européenne (version consolidée) dispose que « *L'action de la Communauté vise à développer la dimension européenne dans l'éducation, notamment par l'apprentissage et la diffusion des langues des États membres* ». Comment la Convention a-t-elle l'intention de mettre en œuvre cette décision du législateur et mettre fin à l'uniformisation actuelle ?

Le même article stipule que la Communauté doit « *favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études* ». Quelles dispositions prendra la Convention pour s'assurer que les étudiants et les enseignants possèdent les compétences linguistiques suffisantes pour étudier et travailler dans tel ou tel pays de la Communauté ?

L'article 153 du Traité (version consolidée) adopte les mesures propres à assurer la protection des consommateurs. Comment la Convention entend-elle s'y prendre pour remplir cette obligation si l'Union persiste à considérer que les langues nationales constituent une entrave à la libre circulation des biens, sans parler des formes substantielles des procédures ?

L'article 163 du Traité instituant la Communauté européenne (version consolidée) prévoit d'aider les entreprises à mieux exploiter le marché intérieur en facilitant l'ouverture des marchés publics nationaux, en définissant des normes communes et en éliminant les obstacles juridiques et



fiscaux. La Convention a-t-elle bien l'intention de stipuler que la notion d'« obstacle juridique à éliminer » ne saurait s'appliquer aux législations sur les langues nationales ?

Les articles 202 et suivants du Traité posent les règles de composition et de travail des institutions. La Convention a-t-elle l'intention de confirmer l'égalité des langues dans ces institutions, telle qu'elle est prévue par le règlement n°1 d'avril 1958 ?

L'article J.4 du Traité (Maastricht) prévoit que l'Union européenne définira « *une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense "commune"* ». Quel en sera le régime linguistique ?

La même question se pose pour l'Office européen de police (Europol) créé en application de l'article K.I dudit Traité.

L'article S du Traité (Maastricht) indique que ledit Traité est rédigé en un exemplaire unique, dans chacune des langues nationales, les textes correspondants faisant également foi. La Convention a-t-elle prévu de perpétuer cette règle ?

Un protocole annexé au Traité définit les statuts et missions du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne. La Convention entend-elle codifier les langues qu'utilisent ces institutions dans leurs rapports avec les États, les banques centrales nationales, les administrations nationales, les banques et les particuliers ?

Comment la Convention entend-elle s'inspirer des résolutions adoptées en février 2002 par le Forum social mondial de Porto Alegre en matière de diversité linguistique, ainsi que des recommandations de Mannheim (décembre 2000) et de Florence (octobre 2001) sur la promotion des grandes langues européennes ?

Éléments du dispositif constitutionnel

Les associations demandent que la Convention prenne en considération et traduise en articles du dispositif constitutionnel les résolutions adoptées le 4 février 2002 par le 2^e Forum social mondial à Porto Alegre :

1. L'Union reconnaît toutes les langues officielles des États membres et n'en favorise aucune. Elle garantit en droit et en fait le pluralisme et prend les dispositions nécessaires pour le mettre en œuvre. Nul ne peut être contraint d'utiliser une autre langue qu'une langue officielle du pays dont il est citoyen, selon son choix.



2. Les dispositions constitutionnelles et législatives adoptées par les États membres relatives à leurs langues et à leurs cultures nationales relèvent de leur compétence dans le cadre de la subsidiarité. Elles ne sauraient être subordonnées à quelques dispositions que ce soit adoptées par l'Union.

3. Les États membres qui appartiennent à des ensembles internationaux culturels et linguistiques (Commonwealth, Germanophonie, Slavophonie, Hispanophonie, Francophonie, Lusophonie et autres) gèrent cette appartenance en toute indépendance dans le cadre de la subsidiarité.

4. Tout citoyen peut obtenir l'application de ces principes devant une juridiction compétente.

* * *

Ont signé :

Académie francophone - France

ADILF (Association pour la défense et l'illustration de la langue française) - Belgique

AFRAV (Association francophonie avenir) - France

Alliance Champlain - France

Alliance francophone - France

APFF (Association pour la promotion de la francophonie en Flandre) - Belgique

APLCE (Association pour le pluralisme linguistique et culturel en Europe) - France

APROBI (Association des professionnels de la traduction des brevets d'invention) - France

ASSELAF (Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française) - France

Biennale de la langue française - France

CLEC (Cercle littéraire Étienne-Cattin, Association des écrivains cheminots) - France

Courrier-Sud (Association francophone des professionnels de l'aéronautique) - France

DDC (Le Droit de comprendre) - France

DLF (Défense de la langue française) - France

Fondation Charles Plisnier - Belgique

Maison de la Francité (sauf le « Préambule ») - Belgique

OILF (Observatoire international de la langue française) - Belgique

UPF (Union internationale de la presse francophone)

VDS (Verein Deutsche Sprache) - Allemagne

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

MESSAGERIE n. f. XIII^e siècle. Dérivé de *messenger*.

1. Ancienn. Service qui acheminait, à jour et à heure fixes, des voyageurs, des lettres et des colis. *Les messageries royales. Voyager par les messageries.*

Auj. Entreprise assurant l'acheminement rapide et massif de marchandises. *Messageries maritimes. Messagerie de presse*, coopérative chargée du transport et de la distribution des publications périodiques.

2. *Messagerie électronique*, service permettant la saisie, la consultation différée et la transmission, sur des ordinateurs connectés en réseau, de documents informatisés appelés *messages électroniques* (on dit aussi *courrier électronique*). **Peut être abrégé en *mél.*, qui doit être utilisé de préférence à l'abréviation anglaise *e-mail*.**

MESURE n. f. XI^e siècle. Issu du latin *mensura*, de même sens.

1. Détermination d'une quantité ou d'une grandeur par son rapport à une échelle de référence. *La mesure d'une surface, d'un volume. La mesure du temps. [...]*

2. Grandeur conventionnelle prise comme référence pour évaluer d'autres grandeurs de même nature. *Le mètre est une mesure de longueur, le kilogramme une mesure de masse, le litre une mesure de capacité. Le Bureau international des poids et mesures. [...]*

3. Modération, retenue qui s'accorde avec le sentiment des bienséances. *Avoir de la mesure. Passer la mesure. Cet homme manque de mesure. [...]*

4. Loc. *Dans quelle mesure*, dans quelle proportion, à quel degré. *On ne sait dans quelle mesure il est sincère. Dans une certaine mesure*, dans une certaine proportion, jusqu'à un certain point. *Dans une moindre mesure, dans une large mesure.*

Loc. prép. *À la mesure de*, en rapport, en conformité avec. *Il a trouvé un emploi à la mesure de son talent, de son ambition. Dans la mesure de*, en proportion de, selon. [...]

Loc. conj. *À mesure que*, selon que, suivant que, à proportion et en même temps que. *À mesure que l'un avançait, l'autre reculait. À mesure que les années passent. Dans la mesure où*, pour autant que. *Dans la mesure où il maintient son refus, la négociation est suspendue. **Dans la mesure où ne doit pas s'employer dans un sens strictement causal ou hypothétique, à la place de à cause de ou de dans l'éventualité où.***

Loc. adv. *Outre mesure*, avec excès. *Ne pas s'inquiéter outre mesure.*

Au fur et à mesure, loc. adv., *au fur et à mesure de*, loc. prép., *au fur et à mesure que*, loc. conj., voir *fur*.

5. MUS. Division de la durée d'une phrase, d'une pièce, etc., en sections égales qui sont marquées de façon plus ou moins sensible dans l'exécution. *Battre, observer la mesure. Hâter, presser, ralentir la mesure. [...]*

6. Disposition prise pour arriver à un but. S'emploie surtout en parlant des décisions et des actes d'une autorité politique, administrative, judiciaire, etc. *Une sage, une juste mesure. Prendre des mesures pour rétablir l'ordre. Mesure énergique, radicale. [...]*

* Extraits du fascicule MERLAN à MODÉRANTISME (6 août 2002) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

M O T S E N P E R D I T I O N

CONFIDEMMENT adv., en confidence.

« *Dire une chose confidemment, c'est la dire comme une confidence, comme une chose qui doit rester secrète ; la dire confidentiellement ne suppose pas un si grand désir de secret.* » (Larousse.)

CONFIDENTER v., être en confidence.

« *Le cardinal [de Reims] confidentait de très près avec lui.* » (Mirabeau.)

CONTASSERIE n. f., petites nouvelles, ragots ; dérivé de *conter*.

« *J'avais compté sur le bon effet de mes contasseries.* » (Decourchamp.)

Littré fait observer que si le mot est mauvais, il n'est pas pire que *racontar*.

CONTENTIEUX, EUSE adj., du latin *contendere*, « combattre, disputer ».

1. Qui a l'esprit de discussion, de polémique.

« *Il faut encore montrer à ces esprits contentieux quelle raison on avait d'accuser les Manichéens d'arianisme.* » (Bossuet.)

2. Qui prête à la dispute.

« *Aussi a-t-il l'art d'abrégé les affaires les plus contentieuses.* » (Vauvenargues.)

CONTENTION n. f.

1. Effort qu'on fait pour exécuter quelque chose, parvenir à quelque but.

« *Ne croyez pas qu'il faille se donner beaucoup de contention afin de prier Dieu.* » (Fénelon.)

2. Débat, dispute.

« *Il aime la souveraineté, mais il aime encore plus la contention.* » (Guez de Balzac.)

CONTREDISANT, ANTE

1. Adj., qui aime à contredire.

« *Quant à l'humeur contredisante,*

.....

Quiconque avec elle naîtra

Sans faute avec elle mourra. » (La Fontaine.)

2. Nom.

« *Il n'est point disputeur ni contredisant, il n'est pas non plus complaisant et flatteur.* » (J.-J. Rousseau.)

CONTREDIT n. m., objection, contestation.

« *L'histoire en cet endroit est, selon ma pensée,*

Un peu sujette à contredit. » (La Fontaine.)

Aujourd'hui, le mot est usité seulement dans la locution *sans contredit*.

Jean TRIBOUILLARD

A C C E P T I O N S E T M O T S N O U V E A U X *

CAUSETTE (pour *chat*) : Communication informelle entre plusieurs personnes sur l'internet, par échange de messages affichés sur leurs écrans. (Domaine : Informatique.)

CHALLENGE (pour *challenge*) synonyme DÉFI : **1.** Épreuve sportive au cours de laquelle le détenteur d'un titre est l'objet d'un défi. **2.** Par extension, trophée récompensant le vainqueur ou les vainqueurs de certaines épreuves. (Domaine : Sport.)
Note : **1.** Ce terme ne doit pas se prononcer à l'anglaise. **2.** L'orthographe de l'ancien français *challenge* est recommandée en place de celle de l'anglais *challenge*.

CHALLENGEUR, -EUSE (pour *challenger*) synonyme DÉFIEUR, -EUSE : Personne qui lance un défi au tenant d'un titre. (Domaine : Sport.)
Note : Ce terme ne doit pas se prononcer à l'anglaise.

CHARGEUSE (pour *loader*) : Engin automoteur équipé à l'avant d'un godet relevable et servant à soulever, à déplacer des matériaux. (Domaine : Bâtiment-Génie civil.)

CHARGEUSE-PELLETEUSE (pour *back-hoe loader*) : Engin automoteur comportant à l'avant un équipement de chargeuse, et à l'arrière un équipement de pelle. (Domaine : Bâtiment-Génie civil.)
Note : Le terme « back hoe » ne doit pas être utilisé en français.

CLAQUADE (pour *clapping*) : Technique de massage comportant la percussion répétée de masses musculaires avec le plat de la main. (Domaine : Santé-Médecine.)

COCHE DE PLAISANCE (pour *house-boat*) forme abrégée COCHE : Petit bateau habitable de tourisme fluvial. (Domaine : Transport/Transport fluvial.)
Note : **1.** Dans la réglementation française, le coche de plaisance a pour dimensions minimale et maximale cinq et quinze mètres, et ne peut accueillir plus de quatorze personnes. **2.** Le terme *coche de plaisance* a été formé à l'image des anciennes expressions *coche d'eau* et *coche de rivière*.

COCUISSON (pour *cofiring*) : Opération de cuisson permettant de réaliser un substrat comprenant plusieurs couches par fusion d'un liant. (Domaine : Électronique.)

COCUIT (pour *cofired*) : Qualifie un produit obtenu par cocuisson.

* Extraits de CRITER (Corpus du réseau interministériel de terminologie), base de données des listes publiées par la Commission générale de terminologie, consultable sur le site de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France :
<http://www.culture.fr/culture/dglf/accueil.htm>

DE LA MÉTAPHORE DANS LE LANGAGE MÉDICAL

Dans un sens restreint, la métaphore est une figure de style par laquelle la signification d'un mot est totalement changée par passage d'un domaine lexical à un autre. La Bruyère disait : « *La métaphore ou la comparaison emprunte d'une chose étrangère une image sensible et naturelle d'une vérité.* »

Les exemples abondent. Prenons-en quelques-uns. Simple canne ou insigne du pouvoir, *bactêria* et ses frères latins, *bacterium* et *bacillus* ont engendré la *bactériologie*. En anatomie, le vocabulaire de la musique avait donné, déjà chez les anciens auteurs grecs et latins, *tibia*, *tympan*, *trompe*, *seringue*... et, de *corynê*, « baguette de tambour », est né *corynebacterium*, le nom de la bactérie responsable de la diphtérie – mot lui-même venu de *diphthera*, « membrane », en grec.

De son côté, la métallurgie donne à la chaîne des osselets de l'oreille l'*enclume*, le *malleus* (nouveau synonyme de *marteau*), le *modiolus* (le nouvel *étrier*). L'habillement apparaît diversement : *tunique* convient à l'une des couches tissulaires de l'artère ou de l'estomac, *chlamys* (ancien manteau de cavalier) couvre maintenant de petites bactéries, *toga*, la fameuse toge romaine, enveloppe les *Togaviridae* et *peplum*, « manteau de cérémonie », devient *peplos*, l'enveloppe virale, tandis que *zona* rappelle la ceinture, *zônê*. Quant à *péronê*, en grec également, et à *fibula*, en latin, ils évoquent l'agrafe vestimentaire – ce sont les deux termes employés pour le petit os de la jambe, aux côtés du *tibia*. Enfin, si l'on déposait des vêtements dans le *vestibule*, ce mot trouve plusieurs emplois en anatomie. La forme en fuseau de certaines bactéries leur vaut le nom *Clostridium*, depuis *chlôtô*, « filer ». C'est à l'art culinaire qu'emprunta Hippocrate pour la cavité *cotyloïde*, dans laquelle s'engage la tête du fémur, de *cotylê*, « écuelle, petit vase ».

Le vocabulaire militaire a jadis fourni *xiphoïde*, *thorax*, *sternum*, *manubrium*... pour les os de la poitrine, facilement comparée à une cuirasse de soldat. De nos jours, on n'hésite pas à plonger dans cette riche collection de mots avec *arsenal thérapeutique*, *tactique*, *stratégie*, *attaque* et *défense*, *cible*, *cohorte*... et indirectement avec *légionnelle*. Ce dernier terme a été attribué à une bactérie, jusque-là inconnue, qui provoqua, en juillet 1976,

dans un grand hôtel de Philadelphie, une infection épidémique lors du banquet annuel de l'*American Legion*, association d'anciens combattants !

Réciproquement, la médecine fournit *collatéral* : d'un nerf ou d'une veine, l'adjectif passe à un dégât, provoqué en particulier par une frappe... de précision chirurgicale ! De même *récurrent*, qui qualifiait un nerf, une fièvre, s'est banalisé, s'appliquant à un phénomène, à un propos... et *apoptose*, la mort programmée de la cellule, a glissé en politique.



Les animaux ne sont pas de reste. Le papillon devient *pavillon* (de l'oreille), dont le *tragus* évoque le bouc ; le cheval se manifeste par sa *queue* (mot relatif à la terminaison des fibres nerveuses de la moelle épinière), le bruit de son galop est évoqué, au cours de l'auscultation, par les sons émis par le cœur ; on retrouve le cheval dans l'*équinisme du pied*, dans l'*équilénine*, une hormone d'abord isolée de la jument gravide, et, par double facétie, dans l'*hippocampe*. Ne parle-t-on pas aussi couramment de *fièvre* et de *remède de cheval* ?

Deux oiseaux enfin se signalent par leur bec et leur cou, le corbeau avec *coracoïde* et le coucou dans *coccyx*. Quant à *carcinus*, tributaire d'une racine indoeuropéenne à idée de dureté, il était *écrevisse* chez Aristote et *tumeur* chez Hippocrate ; le latin l'a traduit en *cancer* pour « crabe ». Le médecin néerlandais De Graaf ayant assimilé l'appareil génital des mammifères à celui des oiseaux, en 1672, *ovaire* apparut donc, depuis l'*ovaria* du XII^e siècle, issu d'*ovum*, « œuf ».

Frein (celui de la langue est connu de tous) résulte de *frenum*, « bride, mors du cheval », et l'on parle de *crosse* (aortique), d'*arbre* (de décision), de *ramification* (bronchique), de *réticulum*, de *locus*, de *virus* et de *noyau*... mots issus des travaux agricoles romains.

Et *inflammation* ! En latin, *inflammatio* était l'action d'incendier, depuis *flamma*. Au XIV^e siècle apparut le sens figuré d'« ardeur » et le mot passa en médecine, associé à *rubor* et *calor*, autres qualités du feu. Parallèlement, les Grecs avaient *phlox*, *phlogos*, d'où *phlogistique*, une importante théorie qui bloquait les progrès en chimie et que ruina définitivement Lavoisier.

La forme de la lune engendra *demi-lune*, *lunaire* (le visage d'un myxœdémateux), *semi-lunaire* (un os), *lunette*, *lunule* (de l'ongle), à côté de la filiation grecque de *selênê*. La mer n'est pas de reste : incorporée par la médecine, la cybernétique se souvient de *kubernêtês*, « l'homme qui tient la barre », et offre *internaute*, *crawl*, *naviguer*, *surfer* et *pêcher*...

Actuellement, on débaptise les maladies à noms d'auteurs (exemple maladie de Basedow, de Raynaud...), pour en souligner les caractères anatomiques et pathologiques, par exemple dans *polyarthrite chronique évolutive* et *pseudopolyarthrite rhizomélique* ; ce qui invite à condenser en PCE et PPR, abréviations qui, en se multipliant, rendent le discours abscons. De façon habile, on construit des mots comprimés, tel *arbovirus*, depuis *arthropode borne virus*, et plus généralement prospèrent les acronymes tels que DOPA et GABA, sida et prion. D'autre part, on banalise des noms d'auteurs : *Stent*, qui a plus de succès qu'*endoprothèse*, rejoint la compagnie des *Redon* (un drain inventé par ce chirurgien de l'institut Gustave-Roussy), *Kocher* (une pince célèbre conçue par ce chirurgien suisse), *Maillot*, enfin, perpétué à la fois par un vêtement de coton et l'une des Portes de Paris...

Vers les années 50, on s'était mis à désigner les nouveaux antibiotiques par des termes agréables à la mémoire. Ainsi *bacitracine* rappelait que la souche productrice venait d'une plaie de Miss Tracy, et *rifamycine* trouvait son origine dans le succès du Rififi de Jules Dassin, tandis que *niacine* utilisait les initiales de New York.

Dans tous les domaines du vocabulaire sont adoptés des mots anglo-américains séduisants par leur brièveté : *rash*, *stress*, *spot*... Inversement, on donne dans l'emphase inutile avec *expérimentation* pour *expérience*, *sophistiqué* pour *élaboré*, *challenge* pour *défi*... Et pourquoi cette faveur inconvenante des mots en *logie* ?

Pierre DELAVEAU
Cercle Ambroise-Paré

Cadeau de bienvenue !
À tout nouvel adhérent sera offert
un abonnement d'un an,
pour la personne de son choix.

AUTO, PRÉFIXE PROLIFIQUE

Il est facile de constater par une simple recherche combien le préfixe *auto*, issu du pronom grec *autos*, « même, soi-même », s'est montré fécond dans la construction de néologismes, et ce, depuis des époques relativement éloignées : des composés de ce préfixe sont en effet attestés dès le XVI^e siècle, mais c'est au XX^e siècle écoulé que le foisonnement des descendants d'*auto* s'accélère, en même temps qu'apparaissent de nombreux « esclaves mécaniques ».

Il est toutefois surprenant de remarquer que la création de bon nombre de ces néologismes s'est faite en utilisant des racines de toutes origines, le plus souvent latines, pour venir en association avec la racine grecque *auto* : on pourrait trouver des exemples à la pelle ; contentons-nous de citer le plus typique, le mot *automobile*, apparu comme substantif dès 1861, ancêtre et archétype de toute une génération nombreuse de mots, tous aussi hétérogènes dans leur constitution :

Auto, grec, *mobilis*, latin, c'est déjà le mariage de l'attique et du latin, ou, pour parler familièrement, de la carpe et du lapin, et cela continue avec tant d'autres, tels que : *autoclave*, *autocuiseur*, *autocritique*, *autogestion*, etc., tous hybrides qui se portent très bien, comme l'a écrit Jean Tribouillard dans le numéro 202 de *Défense de la langue française*.

Remarquons au passage avec quelle facilité le mot *automobile* s'est prêté à une sérieuse apocope⁽¹⁾ pour devenir tout simplement *auto* avec le succès que l'on sait, au point que ce terme a perdu son statut de préfixe pour prendre celui de substantif et former des noms composés tels qu'*autostop* ou *autoécole*.

Cette flexibilité est à comparer à celle d'un autre congénère d'*automobile*, le mot *auto-induction*, apparu à la fin du XIX^e siècle, devenu très rapidement « self induction » par la grâce d'une anglomanie déjà active, et ensuite « self » tout court, par une apocope de même nature que celle à laquelle nous devons *auto* ; le terme ainsi créé était devenu si courant dans le jargon des électriciens qu'il fut une époque où l'on parlait normalement de « la self d'un circuit » ou de « la self d'une machine » ; ces expressions sont actuellement remplacées par le mot *inductance*.

Revenons à *auto* pour parler d'un des plus typiques représentants de l'hybridation grec-latin : il s'agit du mot *autobus*, né de l'apocope d'*automobile* et de l'aphérèse⁽²⁾ d'*omnibus*, qui a encore été mutilé jusqu'à

devenir *bus* tout court, par cette recherche de la simplification qui caractérise le langage moderne.

Il faut reconnaître, pour être complet, qu'il existe tout de même des composés d'*auto* bien construits du point de vue de l'homogénéité de leurs éléments constitutifs ; mais, là encore, une distinction s'impose entre :

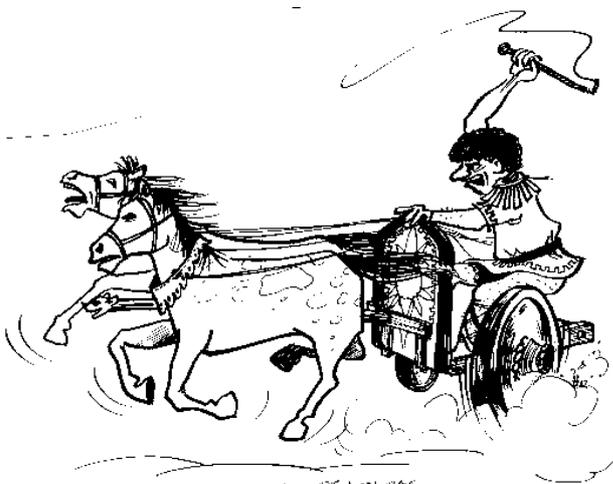
– ceux qui ont été créés à des époques relativement anciennes, où les techniques de l'automatisme étaient encore dans les limbes, tels qu'*autographe*, *autobiographie*, *autotomie*, *autolyse*, *autotrophe* ;

– et ceux qui ont été directement repris du grec pour être naturalisés français, tels qu'*autarcie*, *autocéphale*, *autochtone*, *autocrate*, *autodidacte*, *autonome*.

Terminons sur une mise en garde : il ne faudrait pas se laisser entraîner par la richesse de la famille des composés d'*auto* pour lui attribuer des mots qui n'en font pas partie : c'est le cas, par exemple, des mots *autorité* ou *autorisation*, de même origine que le mot *auteur*, c'est-à-dire « créateur » ou « concepteur ».

Un autre mot, exemplaire unique et sans descendance, *autodafé*, « acte de foi » en portugais, dont l'usage a été détourné au point de signifier « vindicte et intolérance ».

Dernier cas : *automédon*, employé familièrement naguère pour désigner les cochers de fiacres parisiens, mais qui n'a strictement aucune parenté avec l'automobile puisqu'il s'agit du nom du conducteur de char d'Achille.



Et enfin, pour revenir à notre point de départ, n'est-il pas surprenant que le terme *autopsie*, après avoir désigné une notion métaphysique, l'intuition mystique de Dieu, en soit réduit de nos jours à n'être plus qu'un terme de médecine légale, fort mal choisi puisque, dans la totalité des cas, le sujet de l'autopsie n'est plus en mesure de voir par lui-même ?

Joseph SANS

Cercle Blaise-Pascal

1) Apocope : élision de lettres ou de syllabes à la fin d'un mot.

2) Aphérèse : élision de lettres ou de syllabes au début d'un mot.

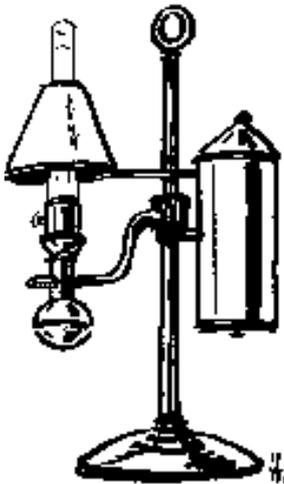
M O T S O U B L I É S ?

« Plesseurs sachant plesser, que votre habile plessage nous donne un beau plessis. » Le plessage est une ancienne technique de clôture végétale. Dans le Perche, notamment, diverses communes restaurent ces haies vives, ou plessis, en faisant appel à des plesseurs. Une Maison botanique a, par ailleurs, recensé pas moins de 120 mots servant autrefois à désigner les haies dans les provinces françaises, en Belgique et en Suisse. On retrouve le mot *plessis* dans *Plessis-lès-Tours*, *Le Plessis-Robinson*, *Plessis-Saint-Benoît*, *Armand du Plessis* (Richelieu)... Le nom de famille *Duplessis* est donc analogue à *Delahaie*.

Nicole VALLÉE

NDLR : Né du latin *plexus*, participe passé du verbe *pledere*, « plier », « dans le parler normand, le plessis est une clôture formée de branches entrelacées et aussi un bois entouré d'une pareille clôture ». Telle est la définition que nous devons à Littré, à peu près seul à avoir gardé ce mot ainsi que *plesse*, *plessée*, *plesser*, car il s'agit de termes régionaux, appartenant à la Normandie. Le mot en question n'existe plus guère qu'en toponymie et anthroponymie. Ajoutons qu'en anatomie, le *plexus* désigne un entrelacement de nerfs ou de vaisseaux.

R E Q U I N Q U E R



Au début du XIX^e siècle, on utilisait dans ma Picardie natale la lampe à huile d'un inventeur suisse, lampe qu'on nommait *quinquet*, terme fautivement orthographié « quinqué ». Il semble qu'il fut souvent nécessaire d'en raviver la flamme en redressant la mèche.

Notre maître, P. Guiraud, pense, lui, qu'il s'agit en fait d'une corruption de *reglinguer* quand c'est déglingué.

Auquel cas, le nom ne serait pas un éponyme, mais un dérivé du fréquentatif du verbe grec *klinein*, « incliner, faire pencher », voire « être couché », que l'on retrouve dans *clinique*.

Quoi qu'il en soit, le mot ne ressortit pas au langage soutenu, mais, serait-ce familièrement, il a le sens de « redonner de la vigueur », « rendre le moral ». À vous de choisir !

Bernie de TOURS

E X E R G U E E T É P I G R A P H E

Du grec *ex*, « en dehors », et *ergon*, « œuvre », le nom *exergue* signifie étymologiquement « espace hors d'œuvre ».

Cet espace a tout d'abord désigné celui qui, dans une médaille, est réservé à une inscription, une date. Par extension, il s'est ensuite appliqué à la place faite à une mention en tête d'un article, d'un ouvrage, pour en expliquer le sens. D'où cette mention elle-même.

Ainsi Mauriac a-t-il écrit : « *Son dernier recueil porte en exergue le vers des Fleurs du mal qui raconte à lui seul l'histoire de chacun de nous.* »

Cité par le Grand Robert, Valéry a signé ceci : « *Entre Faust et la Tentation il y a similitude d'origines et parenté évidente des sujets : origine populaire et première existence foraine des deux légendes qui pourraient se disposer en "pendants" sous l'exergue commun : l'homme et le diable.* »*

En usant de la formule *en exergue*, je me suis permis la même liberté dans un papier de notre revue numéro 203, intitulé « Extrait du bêtisier ». Cela m'aura valu plusieurs critiques émanées de lecteurs préférant, à celle par moi retenue, l'expression *en épigraphe*, alors qu'elles tendent l'une vers l'autre à la synonymie, à en juger par les emplois qu'en font nombre de nos écrivains et non des moindres.

À mes censeurs, je tiens à dire que mon choix fut d'abord dicté par le souci d'éviter la confusion paronymique – particulièrement fâcheuse en l'occurrence – de l'épigraphe et de l'épithaphe.

Mais pourrai-je apaiser l'ire académicienne
Si je n'aligne pas ma règle sur la sienne ?

Jean TRIBOUILLARD

* Extrait de *Variété V*, il s'agit du *Faust* de Goethe et de la *Tentation de saint Antoine* de Flaubert.

B O U S T R O P H É D O N

Le CEIPP, Centre d'études sur l'île de Pâques et la Polynésie, a publié un livre tout à fait recommandable, œuvre collective où se trouvent les signatures les plus prestigieuses, *Les Mystères résolus de l'île de Pâques*⁽¹⁾. Ce sont ces travaux qui ont mis fin aux extravagances publiées il y a peu d'années encore, parlant de magie et allant jusqu'à attribuer aux extraterrestres l'érection, assurément surprenante, des Moai, les fameuses statues géantes de ce lieu. Ces sottises sont balayées, et on rend au peuple pascuan le mérite d'avoir, dans son grand dénuement, fondé une civilisation capable de créer, transporter et édifier ces extraordinaires monuments.

Mais il reste encore une inconnue sur laquelle le CEIPP travaille assidûment : le minuscule peuple pascuan avait inventé une écriture, le *rongo-rongo*. Il nous reste à la déchiffrer. Elle est de nature hiéroglyphique, différente, bien sûr, de celle d'Égypte, et nos chercheurs n'ont pas la chance de Champollion avec sa pierre de Rosette.

Nos amis travaillent avec l'informatique. À l'heure actuelle, ils n'ont pas tout élucidé, loin de là. Mais ils ont déjà établi une certitude. Je me crois le devoir de raconter cela aux fidèles de *DLF* : l'écriture pascuane (encore incompréhensible pour nous) est du type boustrophédon à inversion alternée.

Voilà un beau nom... Que veut-il dire ? Les hellénistes auront compris (du grec *bous*, « bœuf », et *strephein*, « tourner ») l'allusion au trajet du bœuf tirant la charrue qui tourne au bout du sillon ; comme lui, le rédacteur, arrivé au bout de

la ligne, continue, parallèlement en sens inverse. Les linguistes connaissaient des textes en boustrophédon, employé par les Hittites du XVII^e au VIII^e siècle avant Jésus-Christ. Encore, ces textes, fort rares, sont-ils en boustrophédon dit normal. Les

rongo-rongo pascuans cumulent l'extraordinaire car ils sont en boustrophédon à inversion alternée. Pour voir les « caractères » en position naturelle et non à l'envers, le lecteur doit, à chaque ligne, tourner le support de 180° car, d'une ligne à l'autre, ils sont tête-bêche.

Maintenant que je vous ai dit cela, vous voulez sûrement en savoir plus... Les recherches sur le rongo-rongo sont rendues singulièrement plus ardues



par la rareté des textes. Alors que l'Égypte en proposait d'innombrables, transcrits en hiéroglyphes sur des milliers de monuments, nos chercheurs ne peuvent étudier que 26 tablettes, réparties dans les plus grands musées du monde mais soigneusement reproduites. Ces planchettes de bois gravées contiennent en tout exactement 14 021 caractères. On a classé ceux-ci en 603 signes différents. C'est beaucoup trop pour un alphabet et même un recueil de syllabes. Ce sont donc des mots, des concepts. Aucun point de comparaison ne vient aider le chercheur : il n'existe aucune écriture ancienne dans l'ensemble de la Polynésie. Ainsi, la petite communauté pascuane, la plus isolée de toutes (l'île est à 4 000 km à l'est de Tahiti et à 4 000 km à l'ouest de la côte chilienne), aurait eu le mérite extraordinaire d'inventer une écriture... Comme les Sumériens le firent il y a cinq mille ans.

Le plus énervant, c'est de penser que tout cela s'est passé à une époque relativement récente et qu'il s'en est fallu d'un rien que nous ne puissions interroger des « rongophones », si j'ose dire. La civilisation pascuane comprend deux grandes périodes, le règne du *Moai* qui dura mille ans (du VII^e au XVII^e siècle de l'ère chrétienne) et celui de l'*Homme oiseau* qui suivit. En 1862 se produisit un drame : des esclavagistes péruviens enlevèrent la moitié de la population de l'île, dont le roi et son entourage dans lequel étaient les érudits qui lisaient le rongo-rongo. Ces malheureux, soumis au travail de récolte du guano, périrent presque tous avant que l'évêque de Tahiti ne parvienne à les faire libérer ; les quelques survivants revinrent porteurs de la variole. Depuis, la population pascuane s'est reconstituée au nombre optimal pour les ressources de cet isolat, 3 000 habitants. Mais personne ne comprend le rongo-rongo et ne peut aider à décrypter les tablettes.

Les membres de DLF, les lecteurs de sa revue sont gens intéressés aux questions de linguistique. S'ils veulent en savoir plus sur tout ce qui concerne l'île de Pâques, le lieu habité le plus isolé du monde et un des plus curieux, mais aussi sur l'ensemble de la Polynésie, où d'autres travaux de découverte sont en cours, je les invite à adhérer au CEIPP, ce qui ne les engage guère et leur assure une documentation régulière du plus haut niveau.

Pierre-Louis MALLÉN

1) Éditions STEP, 1993, 510 pages, richement illustrées, 23 €). Le commander au trésorier du CEIPP Jacques Monteil, 164, avenue Jean-Jaurès, 92140 Clamart.

NDLR : Pierre-Louis Mallen est président du CEIPP.

FRANÇAIS

Et quand on franchit les frontières comment nous appelle-t-on ? Comment dit-on *Français* en langue étrangère – les Francs étant eux-mêmes une tribu germanique ?

Réponse. En anglais : *Frenchman* ; en allemand : *Franzose* ; en italien : *Francese* ; en espagnol : *Francés*. Jusque-là, nul besoin d'aide si l'on est un minimum troglodyte, pardon, polyglotte.

Pour les autres langues, l'ouvrage de Michel Malherbe, *Les Langages de l'humanité* (passionnant) m'a été indispensable. En slave : *Frantsouz* ; en arabe : *Fransaoui*. Les Finlandais, qui parlent couramment le finnois, abandonnent le *f* et disent *Ranska*. Les Japonais, eux, ajoutent un *ou*. Cela donne *Furansu*. Les Chinois construisent l'idéogramme *Fa-guo-ren*, qui peut se traduire par « homme du pays de la loi » (et se prononce *Fakwojen*).

Continuons ce tour du monde. Les Grecs, peuple ancien, ignorent les Français. Ils en sont restés aux Gaulois. Ils disent donc *Gallika*. Les Israéliens qualifient les Français de *Tsarfatim*.

Et, en vrac, les Indonésiens choisissent *Prantchis*, les Coréens *Poullanso*, les Haoussa d'Afrique *Turanci* – ailleurs, dans le continent noir, on connaît les *Toubabou* [NDLR : terme qui désigne tous les Européens]. Quel que soit le nom, comme dit la chanson : « Et tout ça, ça fait d'excellents Français ».

Patrice LOUIS

TOUT CE QUI FLOTTE AU VENT

Notre langue ne manque pas de termes pour désigner les objets qui flottent ou grincement au vent afin de servir d'emblème, de signal, de signe de ralliement.

Nombre d'entre eux sont issus du latin : **drapeau**, de *drapus*, « morceau d'étoffe », nommé **pavillon** dans la marine, de *papilio*, « papillon » (ses battements suggèrent ceux des ailes de l'insecte) ; **étendard** pour la guerre,

de *tendere*, « tendre », surtout dans la cavalerie, mais on peut brandir à pied celui de la révolte ; **enseigne**, de *signum*, « marque distinctive, signe de ralliement (*aller enseignes déployées*) ou panneau d'artisan » ; **flamme**, jadis à deux pointes sur mâts de navire ou lances, maintenant pavillon étroit et long, d'après *flieme* du latin vulgaire *fletomus*, lui-même du grec *phlebotomos*, « coupe-veine », par analogie de forme ; **oriflamme**, « flamme dorée », ancienne bannière des rois de France ; **labarum**, sur lequel Constantin fit inscrire la croix et le monogramme de Jésus-Christ ; **cornette**, de *cornu*, « corne », jadis coiffe de femme, à cause de la forme, maintenant long pavillon à deux pointes dans la marine ; **pennon**, de *penna*, « grosse plume », triangle de tissu à longue pointe fixé aux lances des chevaliers médiévaux ; **aigle**, d'*aquila*, enseigne ayant la forme de cet oiseau, féminin en ce sens (*aigles romaines*).



Les autres sont issus de langues germaniques : **bannière**, enseigne féodale du seigneur en guerre, puis étendard distinguant paroisses et confréries en procession (*la croix et la bannière*) et **banderole**, bande de tissu portant une inscription, du gotique *bandwa*, « signe de la bande », lui-même du francique signifiant « proclamation » ; **fanion**, petit drapeau souvent triangulaire servant d'insigne ou, sans valeur d'emblème, de repère, du francique *fano*, « morceau d'étoffe », comme **gonfalon** ou **gonfanon** (de *gundfano* : « étendard de combat »), bannière de guerre à plusieurs pointes au Moyen Âge ; **guidon** enfin, de l'ancien français *guier*, « guider », lui-même du francique *wîtan*, « montrer une direction », jadis étendard de cavalerie, maintenant, soit pavillon triangulaire ou à deux pointes dans la marine, soit fanion servant à marquer l'alignement dans les manœuvres militaires.

Bernard MOREAU-LASTÈRE
Section de Bordeaux

ADJECTIFS : ACCORD SELON LA PLACE

L'antéposition de l'adjectif (sa place avant le nom qu'il qualifie) ou sa postposition (lorsqu'il vient après le nom qualifié) détermine l'absence d'accord ou l'accord, avec ou sans trait d'union.

Demi, placé avant le nom, est invariable et relié à celui-ci par un trait d'union : *une demi-heure*. Placé après le nom, il varie et ne lui est pas relié par un trait d'union : *une heure et demie*. On écrit *minuit et demi*, *midi et demi*.

Mi se place avant le nom et reste invariable : *la mi-saison*, *la mi-carême*.

Nu : placé avant le nom, il est invariable et relié par un trait d'union : *Je vais nu-tête* (cependant, on écrit *nue-propriété*, *nues-propriétés*, *nu-propriétaire*, *nus-propriétaires*, *nue-propriétaire*, *nues-propriétaires*). Placé après, il varie : *Il se promène tête nue*.

Possible est invariable lorsqu'il est employé avec *le plus*, *le moins*, *le meilleur* : *Rapportez le plus de documents possible* (le plus possible de...), mais : *Rapportez tous les documents possibles*.

Fort : on dit : *Elle s'est fait fort de le convaincre*, et non : « Elle s'est faite forte... »

L'adjectif **feu** signifie « qui a accompli son destin », c'est-à-dire « mort ». Cet adjectif s'accorde avec le nom à condition qu'aucun mot ne l'en sépare : *la feue reine*, *mes feus* (et non « feux » ici...) *grands-parents*, mais *feu mes grands-parents*.

Jean-Joseph JULAUD*

* Professeur de français, Jean-Joseph Julaud a publié de nombreux ouvrages pour mettre la langue française à la portée de tous, et, en particulier, *Le français correct pour les nuls* (Éditions First, 2001, 436 p., 21,90 €), d'où est extrait cet article.

EXTRAIT DE LA LETTRE DU CSA*

Entendu à l'antenne : « Des manifestations à Le Havre »

Lorsqu'un nom de ville commence par l'article masculin ou pluriel, l'article se contracte avec la préposition à ou de : *aller au Havre*, *revenir du Touquet*, *les 24 heures du Mans*, *la poste des Rousses*.

* Numéro 144 (octobre 2001).

FAIRE OU NE PAS FAIRE LONG FEU ?

Les armes à feu sont aujourd'hui, hélas ! d'une précision et d'une efficacité redoutables. Mais il fut un temps où leur action restait aléatoire. Il arrivait qu'une cartouche, au lieu d'émettre une détonation brève et sèche, se consumât lentement en produisant un lamentable *pschitt*, avant d'éjecter mollement le projectile à faible distance. La combustion prolongée amenait à dire que le coup *avait fait long feu*. Cette situation d'échec manifeste a trouvé une extension naturelle de sens pour désigner n'importe quelle tentative qui a avorté.



Maurice Rat mettait en garde contre une tendance fautive à ajouter la négation (*ne pas faire long feu*) pour exprimer cette même idée. Les spécialistes modernes estiment, en revanche, que la formule négative peut convenir, mais dans un emploi différent : pour dire qu'une affaire ne se prolonge pas dans le temps. Il y aurait alors lieu de distinguer :

- l'entreprise **a fait** long feu (elle a échoué) ;
- l'entreprise **n'a pas fait** long feu (sa durée fut éphémère).

La locution fit son entrée au *Dictionnaire* de l'Académie française dans la cinquième édition (1798) : « *On dit, qu'Un fusil, qu'un pistolet fait long feu, Lorsque le coup est lent à partir.* »* Jusqu'à la huitième (1932), seule y était admise cette forme positive. Mais l'assemblée des Quarante élargit son point de vue dans la neuvième (en cours de publication). Je cite : « *Faire long feu se dit d'une arme où la poudre brûle trop lentement, dont le coup est long à partir ou ne part pas. Fig. : cette plaisanterie a fait long feu, a raté son effet [...] Ne pas faire long feu, ne pas durer : leur amitié n'a pas fait long feu.* » Elle offre en outre une autre interprétation à la première version : « *Son histoire fait long feu, traîne en longueur.* » Robert conteste cet emploi, qu'il considère comme un contresens. En tout cas, mieux vaut peut-être l'éviter, afin d'éliminer tout risque d'être mal compris.

Jacques PÉPIN

* Que les lecteurs ne s'étonnent pas de l'usage insolite des majuscules. À cette époque, les règles de leur emploi n'étaient pas fixées telles qu'elles le sont de nos jours.

Quand Trenet honorait la grammaire APRÈS QUE LE POÈTE A DISPARU...

Gageons que, si orthodoxe qu'il soit sur le plan grammatical, ce titre aura fait sursauter plus d'un lecteur ! C'est que grande, pour ne pas dire impérieuse, est la tendance actuelle à faire suivre la locution conjonctive *après que* du subjonctif. Le fou chantant ne s'y était, lui, pas trompé en écrivant bien, dans ce qui restera probablement l'une de ses chansons les plus mythiques : « *Longtemps, longtemps, longtemps après que les poètes ont disparu* »... et non pas « aient » ! Au reste, il n'y a là rien de très normal. Le subjonctif, faut-il vraiment le rappeler, est le mode de la subjectivité : pour reprendre la belle formule du regretté Joseph Hanse, il se prête à « *l'énoncé de ce qu'on se refuse ou hésite à placer sur le plan de la réalité* ». On ne s'étonnera donc nullement qu'il ait toute sa place derrière *avant que*. *Avant que les poètes aient disparu* va de soi, tant il est vrai qu'au moment où l'on parle lesdits poètes sont encore là et que leur disparition n'est qu'envisagée... Rien de tel derrière *après que*, qui présente l'action comme réalisée, achevée : quand les refrains ont pris possession de la rue, il y a belle lurette que leurs auteurs ont quitté la scène. Il s'agit cette fois d'un fait avéré, ce qui suffit à imposer l'indicatif. Il ne viendrait à personne l'idée d'écrire « dès qu'ils aient disparu », « aussitôt qu'ils aient disparu » ! Pourquoi diable en irait-il autrement d'*après que* ? À la réflexion, cet engouement pour le subjonctif est d'autant plus paradoxal et irrationnel que les Français établissent d'ordinaire autour de ce mode, dont ils se méfient comme de la fièvre aphteuse, un cordon sanitaire strict. Il n'existe guère, à notre connaissance, qu'un autre cas où l'indicatif soit indûment remplacé par le subjonctif : la locution *tout... que*. Par analogie avec les tours concessifs *quelque... que* et *si... que*, « tout intelligent qu'il soit » se substitue de plus en plus fréquemment au classique *tout intelligent qu'il est*. Mais ce cas, qui n'effraie plus que les puristes, nous paraît moins pendable que le précédent, et la cause autrement facile à plaider. Le subjonctif derrière *après que* constitue, lui, nous espérons l'avoir montré, une insulte à la logique. Las ! Longtemps après que les grammairiens auront disparu, il est à craindre que leurs mises en garde ne courent plus les rues...

Bruno DEWAELE*

* Auteur d'*À la fortune du mot* (La Voix du Nord, 2001, 168 p., 16,80 €).

LES VERBES FRANÇAIS

VERBES EN *OIR* (SAUF *EOIR*) (suite)

Après avoir (DLF, n° 201), choir, déchoir, échoir (DLF, n° 202), falloir, pleuvoir, savoir (DLF, n° 203), valoir, équivaloir, prévaloir, revaloir, pouvoir (DLF, n° 204).

VOULOIR

Certaines formes changent la diphtongue *ou* en *eu*. Il présente les mêmes particularités que *valoir* : *je veux, tu veux, je voulais, je voulus, je voudrai, je voudrais, que je veuille, que nous voulions, que vous vouliez, que je voulusse, voulant, voulu* (variable), *j'ai voulu*.

Remarquons au présent de l'impératif, à côté de la forme classique *veux*, la forme dite de politesse *veuille*, modelée sur le présent du subjonctif, et, à côté de *voulez*, la forme *veuillez* dérivée de *veuille*.

On emploie aussi la forme pronominale : *ils s'étaient voulus aimables*. La locution verbale *s'en vouloir* a un participe passé invariable : *ils s'en sont voulu de leur maladresse*.

DEVOIR

Ce verbe subit une double alternance vocalique : *e, o, u*, ce qui est le cas de la plupart des verbes en *voir* : *je dois, je devais, je dus, je devrai, je devrais, que je doive, que je dusse, devant, dû, j'ai dû*. L'impératif est inusité.

L'accent circonflexe du participe passé provient de la disparition d'un *e* de l'ancienne forme *deu* et non, comme on le dit trop souvent, d'une volonté de distinguer *dû*, participe passé de *devoir*, de *du*, article contracté ou partitif masculin.

Au féminin, le participe passé s'accorde et perd son accent : *la somme que j'ai due*.

MOUVOIR

Je meus, je mouvais, je mus, je mouvrai, je mouvrais, que je meuve, que je musse, mouvant, mû (mue), j'ai mu. Les composés *ému* et *promu* ne prennent pas d'accent circonflexe. **Promouvoir** n'a pas de temps simples sauf le participe présent. Mais la publicité s'est emparée de ce verbe pour l'utiliser aux temps simples avec quelques barbarismes du type « je promouvois » !

Philippe LASSERRE

QUELQUES EXPRESSIONS...

à propos des cheveux

Couper les cheveux en quatre

C'est raffiner à l'excès, s'arrêter à de menus détails. On a dit aussi *fendre un cheveu en quatre*, une opération encore plus minutieuse et plus subtile. « *Vous m'aviez montré une œuvrette un peu tarabiscotée où vous coupez les cheveux en quatre. Je vous ai donné franchement mon avis, ce que vous aviez fait ne valait pas la peine que vous le couchiez sur le papier.* » (Proust.)

Faire dresser les cheveux sur la tête

L'expression signifie « inspirer de la terreur ». Les poils se dressent sous l'effet de la peur et les cheveux semblent se hérissier.

« *Ma foi, vive Mignot et tout ce qu'il apprête !*

Les cheveux, cependant, me dressaient à la tête... » (Boileau.)

Se faire des cheveux

C'est se faire du souci, aussi étrange que cela paraisse, les ennuis prolongés étant, au contraire, fauteurs d'alopecie. Mais l'expression n'a de sens que si l'on sait qu'il s'agit de cheveux blancs, comme ceux de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, qui, durant son procès, les avait vus blanchir à la suite d'une dépression, connue sous le nom de *fièvre de Saint-Vallier*.

Venir comme des cheveux sur la soupe

L'idée est celle de survenir hors de propos, à contretemps. Le singulier *comme un cheveu sur la soupe* semble avoir été usuel. L'allusion au cheveu malencontreusement tombé de la tête du cuisinier dans le bouillon servi dans une gargote est évidente.

Saisir l'occasion aux cheveux

Voici ce qu'à cet égard m'apprend Littré, mon maître : « *Occasion (terme de mythologie) : "Divinité qu'on représente sous la forme d'une femme nue, chauve par derrière, avec une longue tresse de cheveux par devant, un pied en l'air et l'autre sur une roue, tenant un rasoir d'une main et de l'autre une voile tendue au vent."* » D'où l'expression ci-dessus qui veut dire « saisir rapidement le moment favorable de faire quelque chose ».

Jean TRIBOUILLARD

LES FIGURES DE CONSTRUCTION (suite)

Après *anacoluthes* (DLF, n° 201), *anastrophe*, *anastrophe* et *antimétabole* (DLF, n° 202), *apostrophe* ou *réticence*, *asyndète*, *chiasme* (DLF, n° 203), *comparaison*, *ellipse* (DLF, n° 204).

ÉPITHÉTISME n. m.

C'est une figure dans laquelle on joint à un mot un second mot, qui souvent se rapporte à un caractère du premier.

« *Un jour, sur ses longs pieds, allait, je ne sais où,
Le Héron au long bec emmanché d'un long cou...* » (La Fontaine.)

« *L'asthme qui étouffe, les rhumatismes qui paralysent.* » (Zola.)

Souvent, l'épithétisme tourne au cliché : *les desseins sont noirs, le soleil radieux, le jeune cadre frais émoulu et dynamique, l'industriel richissime...*

HENDIADYN n. m., du grec *en - dia - duoin*, « un au moyen de deux ».

Dans cette figure, on remplace un groupe de deux mots, nom et adjectif ou nom et complément, par ce même groupe de deux mots mais séparés par la conjonction de coordination *et*.

J'aime mon père et ses qualités, pour : j'aime les qualités de mon père.

« *Quand de ce plein sommeil l'onde grave et l'ampleur conspirent sur le sein d'une telle ennemie...* » (Valéry.) Pour : l'onde grave et ample...

Le plus célèbre :

« *Timeo Danaos et dona ferentes.* » (Virgile.)

« Je crains les Grecs et les crains quand ils apportent des cadeaux. »

Pour : je crains les Grecs apportant des cadeaux.

HYPALLAGE n. f., du grec *upallagê*, « échange, inversion ».

Dans cette figure, le rapport entre les mots n'est pas logique et pourtant cela semble ne pas gêner la compréhension.

« *Ta forme au ventre pur qu'un bras fluide drape...* » (Valéry.)

Pour : ton ventre à la forme pure...

« *L'oreille abandonnée aux mots nus des flots doux...* » (Valéry.)

Pour : ... aux mots doux des flots nus.

Philippe LASSERRE

CECI, CELA

Ceci dit, cela dit : quelle est la bonne formule ? La langue familière n'établit pas de différence entre *ci* et *là* ou leurs dérivés, *ce... ci / ce... là, ici / là, celle-ci / celle-là, voici / voilà...*

Mis en opposition, *ci* et *là* désignent respectivement ce qui est le plus proche ou le plus éloigné de celui qui parle : *Ce livre-ci, qui est devant moi, est plus intéressant que celui-là, qui est au bout de la table.* Il en va de même lorsqu'on fait référence à des faits, des objets, des personnes que l'on cite dans une phrase : *Pierre et Joseph n'étaient pas d'accord ; celui-ci (Joseph, le dernier nommé) voulait restaurer le manoir, celui-là (Pierre) souhaitait le mettre en vente.* On dira tout aussi bien : *ce dernier voulait le restaurer, le premier voulait le mettre en vente* (attention à **ce** et **le**).

Les adverbes *ici* et *là* se sont vu adjoindre un troisième élément, *là-bas*, qui exprime l'idée d'un lieu très éloigné, hors de portée.

Lorsqu'ils ne sont pas en opposition, *ceci* et *cela* remplissent une autre fonction, fort bien décrite par Littré : « *Ceci s'emploie quand on veut annoncer des paroles qui vont être prononcées, cela s'emploie quand on se réfère à des paroles qui viennent d'être prononcées.* » Exemples :

- *L'étude du bilan permet d'affirmer ceci : l'entreprise est florissante.*
- *C'est une affaire florissante, cela nous a été confirmé par l'expert.*

De même :

- *Voici mon avis : nous devons accepter ses propositions.*
- *Nous devons accepter ses propositions, voilà mon avis.*

Il ressort de tout cela que l'expression *cela dit* est la seule acceptable, bien que l'autre se rencontre assez souvent.

Remarque : *cela* s'écrit sans accent, la graphie « *celà* » est fautive. *Ça* est une forme populaire de *cela*, qui ne s'emploie pas dans la langue surveillée. À ne pas confondre avec *çà*, adverbe de lieu archaïque, synonyme d'*ici*.

Jacques PÉPIN

VOUS AVEZ RAISON, MADAME

L'écrivain Claude Duneton, chroniqueur de langage au Figaro littéraire (et membre de DLF), nous a proposé de reproduire la lettre qu'il a adressée, dès le 12 avril, « à la parente d'élève trilingue du lycée français de Madrid » (DLF, n° 203, p. 11).

Oui, madame, je peux vous expliquer, et même vous assurer que vous posez là une question qui, sous un aspect anodin, découvre, en fait, un vaste terrain miné. Je me suis aperçu pour ma part que dans un « esprit d'ouverture », je suppose, les classes de français, en France, étudient de plus en plus d'auteurs étrangers en traduction. Au point que certaines classes préparent et obtiennent le bac ou d'autres diplômes sans avoir aucun auteur français à leur programme. J'ai même vu passer, il y a deux ou trois ans, un manuel de français (je précise) composé d'extraits à l'usage des classes de Première, je crois, où ne se trouvait aucun auteur de langue française, à la très brillante exception d'un texte de Voltaire assez court, et d'un minuscule extrait de Cavanna.

En d'autres termes, les élèves sont invités à travailler uniquement sur des traductions, ce qui est un peu fort de café sous quelque angle qu'on regarde la chose, et quel que soit le talent des traducteurs – il est parfois très grand, il est souvent médiocre, mais toujours soumis à une pensée et à une phraséologie qui n'appartiennent pas, d'inspiration, à la langue française.

Cela signifie quoi ? Cela signifie d'abord qu'il règne en France, au niveau le plus élevé, celui du choix des programmes, une incompetence pédagogique criante et scandaleuse. Mais ce qui est étonnant et plus grave, c'est que le corps professoral dans son ensemble ne réagisse pas, ne proteste pas de manière véhémente. Et cela signifie, hélas, que les professeurs sont de plus en plus dépourvus du sentiment de la langue et du style, et qu'à part une minorité d'entre eux, affaiblie et par là même impuissante, ils sont conduits peu à peu, pour ainsi dire « graduellement », au cours des deux dernières décennies en particulier, à ne considérer que les idées d'un texte. Cela au mépris grandissant de l'étude de la langue

elle-même, de sa saveur et son originalité. Ce n'est plus de la musique, voyez-vous, mais « du concept avant toute chose »... Autrement dit, il n'y a plus en France – hormis de rarissimes et étincelantes exceptions – de professeurs de français proprement dits, il n'y a que des profs : de philo et de mathématiques, ce qui est fort dommage.

Il faut savoir aussi que c'est là le résultat d'une formation assez spéciale qu'ils subissent dans des Instituts de volapük appliqué (pour reprendre le sarcasme d'un récent ministre de l'Éducation). On les force, dans leurs propres études, à avaler n'importe quoi, dans n'importe quelle écriture, fût-ce la plus sottise, et le plus pédant des charabias que l'on puisse concevoir. Ayant obtenu des diplômes d'enseignement à la force du galimatias, ils finissent par ne plus avoir l'idée qu'il existe une différence entre un texte original et une traduction. Cela est une explication, la véritable explication – mais ce n'est pas une excuse.

Ce que vous devez aller dire au professeur de vos enfants c'est, en gros, la chose suivante : « Je ne suis pas venue aussi loin dans le sud pour que l'on fasse lire à mes enfants, qui parlent anglais comme moi, *Lord of the flies* dans une traduction française, non plus que *Treasure Island*, d'ailleurs ! En revanche, il leur serait éminemment profitable de se délecter d'un conte de Marcel Aymé, au style si percutant qui leur insufflerait l'esprit particulier en même temps que les subtilités de la langue française, ce pourquoi, précisément, je les ai confiés au lycée français de cette admirable ville de Madrid. Mais aussi des œuvres de Colette, au vocabulaire si riche et si curieux, et puisque mes enfants sont jeunes, du Marcel Pagnol au phrasé si savoureux, avec deux doigts de Raymond Queneau, et que sais-je ? – Annie Ernaux ? – vous n'avez qu'un vaste embarras du choix.

– Aussi, cher et dévoué professeur, ajouterez-vous du ton le plus conciliant, si ce sont vos instructions ministérielles et misérables qui vous obligent à cette aberration, eh bien, protestez contre elles ! Révoltez-vous, je vous en prie, en entraînant vos collègues... Et en attendant faites autre chose dans vos classes. Car si vous ne vous rendez pas compte de la phénoménale absurdité qui consiste à enseigner la langue de *Lord of the*

flies en traduction, ici, à des Espagnols, (comme d'ailleurs à Rome, à Berlin, à Copenhague, ou... à Londres !), si vous ne sentez pas bien le ridicule de la chose, en France comme en Navarre, c'est que vous n'avez pas toutes les qualités et les connaissances requises, pardonnez-moi, pour enseigner le français à nos enfants. »

Voilà en substance ce que vous allez dire, madame, sans vous commander, au professeur en question. Et si, aimable personne que vous êtes, vous n'osez pas tout à fait lui tenir ce discours dans l'une des trois langues de culture que vous utilisez avec grâce et pertinence, vous pouvez toujours lui faire lire ma lettre. Ça ne mange pas de pain !

Avec mes sentiments pleins de tristesse, et néanmoins de considération, auxquels j'ajoute mes remerciements.

Claude DUNETON

Si vous souhaitez que nous adressions un numéro de *DLF* à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à **DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.**

M.

suggère à Défense de la langue française d'envoyer gratuitement un numéro à :

M. ou Mme

Adresse :

.....

M. ou Mme

Adresse :

.....

B O N S M O T S

« On n'a jamais cité aucun cas de regard magnétique de futur chef d'État ayant agi sur ses adjudants lorsque le possesseur du regard n'était encore qu'un vulgaire troupié ! » (Robert Beauvais.)

« Gardons-nous de sous-estimer le pouvoir de nuisance des petits chefs entre le moment où ils sortent du néant et l'instant où ils y retournent. »
(Philippe Bouvard.)

« Ce sont les hommes qui font l'Histoire, mais ils ne savent pas l'histoire qu'ils font. » (Raymond Aron.)

Françoise FERMENTEL

OSCAR DU CHARABIA

À la lecture du « Règlement général du fonds mutuel de garantie » de Crédit Logement, dont il a souligné l'extrait ci-dessous, Yves Sesboué est passé du sourire à la colère.

Le montant de la créance en restitution est égal au montant de sa participation au fonds mutuel de garantie multiplié par le taux de restitution calculé à la fin du trimestre précédent, et diminué des sommes que l'emprunteur resterait devoir à Crédit Logement ainsi que, le cas échéant, des frais évalués de recouvrement de ces sommes.

Le taux de restitution est égal à la différence entre 100 % et le taux d'utilisation contentieuse calculé à la date de liquidation.

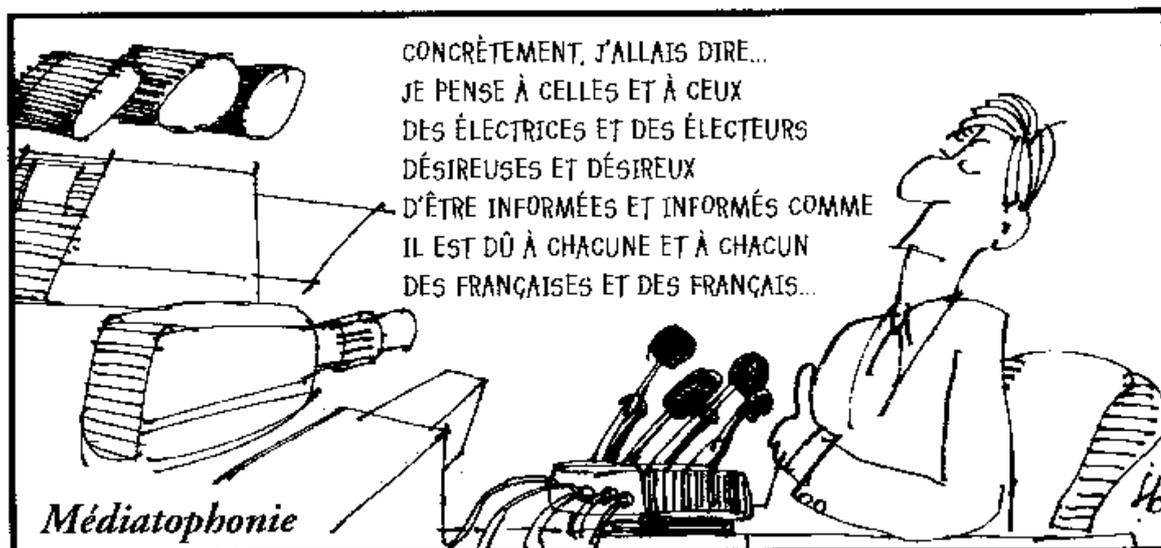
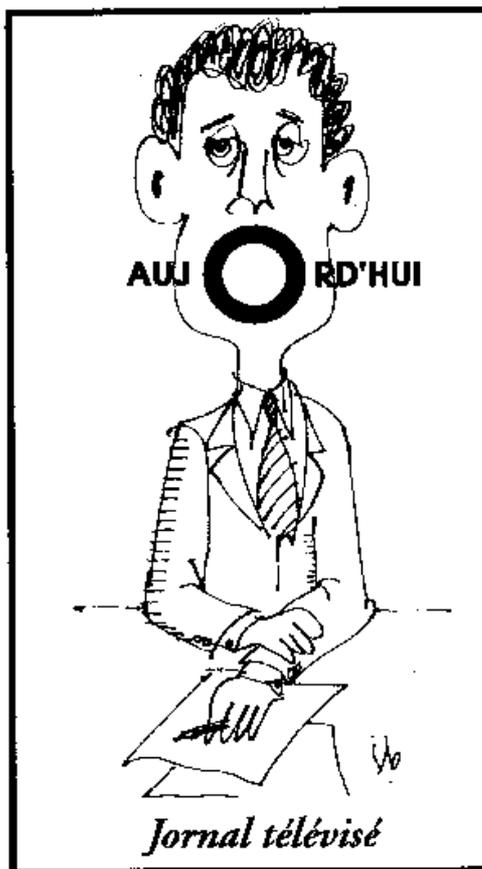
Ce taux d'utilisation contentieuse est obtenu en rapportant au solde du fonds, le cumul des utilisations contentieuses constatables sur l'encours douteux, déduction faite des récupérations escomptées, auquel est ajouté le risque de non remboursement prudemment évalué sur l'ensemble des autres dossiers participant au fonds. Ce risque est calculé par application du taux de la sinistralité constatée à l'encours de ces dossiers.



Nous autres, taons de la belle France, sommes souvent accusés de piquer à tort et à travers. Pourtant, en période électorale (on sort d'en prendre) il y a plus harcelant et irritant que nous : le discours politico-médiatique. La langue de bois, passe encore ! Mais le cliché, la redondance, les faux et contre-sens, le branchi-brancha, le pataqués et le patagon, la prononciation déglinguée, la liaison défailante ou mal-t-à-propos... Si ça ne vous donne pas des boutons, c'est que vous avez vous-même le « cuir » à toute épreuve. Même à celle du taon.

ESPACE DE MAUVAISE HUMEUR

Par Jean Brua



LES PROCÈS DE DLF ET D'ALF

Au cours de l'année 2001 et du premier trimestre de 2002, DLF, dans la plupart des cas conjointement avec l'association Avenir de la langue française (ALF), s'est constituée partie civile dans vingt procès. 90 % ont concerné la protection des consommateurs, visée par l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi du 4 août 1994 : « *Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire.* » L'association est intervenue, généralement à la suite, pour chaque affaire, d'un procès-verbal d'infraction, dressé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Comme en 2000, les affaires ont concerné des produits variés. Les plus nombreuses, les cosmétiques, pour un tiers ; l'informatique, pour un quart ; puis les jouets, les jeux vidéo, les téléphones portables, etc. Toutefois, contrairement à 2000, elles n'ont pas concerné les denrées alimentaires.

Dorénavant, le ministère public, dans ses citations, vise les articles du Code de la consommation, et non plus la loi. Or, ces articles ne prévoient pas la possibilité pour les associations de se constituer partie civile, contrairement au texte législatif. Aussi, l'inscription d'une disposition dans ces articles, qui leur reconnaîtrait ce droit, est nécessaire pour leur permettre de nouveau d'ester en justice dans ce domaine.

La baisse du nombre de procès qui en résulte, par rapport à 2000 où vingt-trois actions avaient été engagées dans le domaine de la consommation, devrait être compensée par l'extension géographique de l'activité contentieuse. Jusqu'en avril 2002 elle a été circonscrite, essentiellement, à Paris. Depuis mai, avec l'accès à la profession d'avocat de l'auteur de ces lignes, elle s'étend à l'Île-de-France et aux grandes villes de province.

Comme en 2000, les infractions ont été relatives autant à la présentation des produits qu'à leur mode d'emploi ou notice d'utilisation.

Parmi les langues en cause figure l'anglais dans toutes les espèces, accompagné parfois d'une ou de plusieurs autres langues (chinois, japonais, espagnol, italien).

Près de 80 % des procès se sont soldés par des jugements favorables. Deux ont été frappés d'appel, à l'initiative des prévenus ; parmi les procès restants, dans une espèce, le prévenu a fait l'objet d'une recitation ; dans trois, l'association a été déboutée. Deux décisions de rejet ont été rendues pour chef de défaut de procès-verbal d'infraction, en contradiction avec l'article 18, alinéa 1^{er}, de la loi. Dans la troisième, le tribunal a décidé, en conformité avec le droit communautaire, que les mentions de fantaisie (celles qui sont étrangères à la protection des consommateurs) étaient soustraites à l'obligation du français.



Pour la première fois, deux procès ont concerné les programmes des colloques, congrès..., visés par l'article 6, alinéa 1^{er} : « *Les documents distribués aux participants avant et pendant la réunion pour en présenter le programme doivent être rédigés en français et peuvent comporter des traductions en une ou plusieurs langues étrangères.* » Malgré l'absence de procès-verbal d'infraction, l'association a obtenu gain de cause dans une espèce, et a été déboutée, de ce chef, dans la seconde. Les deux étaient relatifs à des programmes de colloques rédigés exclusivement en anglais.

En conclusion, même si l'article 2, alinéa 1^{er}, de la loi constitue un article fondamental, puisqu'il concerne la protection des consommateurs, on peut s'étonner, comme en 2000, qu'il soit le seul à être véritablement appliqué et à permettre, ainsi, aux associations de se constituer partie civile.

Dans les autres domaines de la loi où la constitution de partie civile des associations est reconnue (information du public, offres d'emploi, colloques...), l'absence de procès-verbaux d'infraction s'oppose à leur action.

La sensibilisation des agents habilités à dresser des procès-verbaux (officiers et agents de police judiciaire en plus de ceux de la DGCCRF) doit être poursuivie afin que la loi soit appliquée, dans ces autres domaines, et que les associations puissent ainsi contribuer à l'efficacité du texte législatif.

Jean-Claude AMBOISE



LA LANGUE DE LA SCIENCE

Nous remercions Raymond Besson, président du Cercle littéraire des cheminots, de nous autoriser à reproduire cet article publié dans Le Dévorant (n° 189).

Les anglophones ont réussi, en quelques décennies, à imposer l'anglais comme langue universelle de la science. Comment s'y sont-ils pris ? Quelles sont les conséquences de ce coup de Trafalgar ? Voilà deux questions auxquelles répond Charles Durand – de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard – dans une monographie d'une cinquantaine de pages intitulée *Le français : une langue pour la science*⁽¹⁾ et présentée à Québec le 19 mai 2001. Je vais tenter de vous la résumer.

Quelques considérations liminaires s'imposent. En dépit des thèses de certains linguistes, on sait que le langage conditionne la pensée, comme on sait que chaque langue correspond à une démarche mentale particulière ; en conséquence, les mondes dans lesquels vivent les sociétés sont des mondes distincts, et non le même monde étiqueté différemment. On sait encore que c'est dans la diversité que s'épanouit la richesse créative : en favorisant la variété des perceptions de la réalité et en exploitant la multiplicité des expériences de la vie, la diversité des langues exalte le progrès. Cela fait que tout chercheur qui s'exprime dans une langue autre que la sienne s'expose à être en retrait de celui qui emploie sa langue maternelle, avec toute sa finesse. Il en résulte que la standardisation linguistique est un mythe, fondé sur l'idée de la supériorité d'une langue, mythe qui confine à l'hégémonie et au racisme, mythe qui cautionne et conforte le rapport de forces existant.

Mais revenons à la première question. Comment s'y sont pris les anglophones pour imposer l'anglais au monde de la science ? D'abord, fait ignoré du grand public, ils ont pratiqué le révisionnisme scientifique. Ils sont passés maîtres dans l'art d'occulter ce qui ne vient pas d'eux. Ainsi ne citent-ils jamais Ernest Duchesne qui, dès 1887, a écrit une thèse sur la pénicilline, dont l'invention est attribuée à Fleming. Ni les Français Scott de Martinville et Charles Cros qui, en 1857 pour le premier et en 1877 pour le second, ont inventé le phonographe attribué à Edison. Ni Clément Ader, père de l'avion, écarté au profit des frères Wright (notons à ce sujet la déclaration de George Bush – le père – qui a osé dire : « *Je peux paraître chauvin, mais je ne pense pas que voler aurait pu être inventé ailleurs qu'aux États-Unis d'Amérique* »).

1) Charles Durand vient de la publier aux éditions l'Harmattan, sous le titre : *La Mise en place des monopoles du savoir* (122 p., 10,7 €).

Ni Lamarck, Buffon, Vanini, Maillet, Diderot, que méconnaît le British Museum of Natural History de Londres en attribuant la théorie de l'évolution à Darwin. Ni Henri Laborit – dans le domaine de la structure du cerveau humain –, effacé par Paul Mac Lean, Karl Pribram et Wilder Penfield. Sans oublier le professeur Luc Montagnier, découvreur du virus du sida, dont les travaux ont été pillés par Robert Gallo... Demain, l'histoire ne retiendra plus que ce qui aura été publié en anglais, et les scientifiques seront convaincus que rien n'est intéressant en dehors des travaux accomplis aux États-Unis.

Cette monopolisation des savoirs est frappante en botanique. Depuis 1988 et le congrès de Berlin, les anglophones ont éliminé le français, qui est pourtant la langue d'origine du code. Ils en sont même à substituer aux appellations latines des appellations anglo-saxonnes : l'amanite tue-mouche n'est déjà plus *Amanita muscaria* mais *Fly Agaric*. Et, pour éviter des dénominations qu'ils ne contrôlèrent pas, ils ont inventé la notion « d'enregistrement de la publication », qui leur permet de maîtriser tout ce qui est découvert – quel que soit le pays de la découverte –, voire d'invalider les brevets correspondants.

Parallèlement, les Anglo-Saxons accaparent la formation scientifique : les ingénieurs français doivent passer par les universités anglaises ou américaines pour donner à leurs titres une reconnaissance internationale – pourtant, les cours donnés ne sont souvent que de pâles copies de ce qu'ils ont déjà étudié. Ce n'est pas pour rien que les Anglais envoient de nombreux agents de recrutement dans l'Hexagone pour promouvoir leurs universités, drainant ainsi des milliards aux dépens des établissements non anglophones. Et, comme le dit Charles Xavier Durand : « *En reconnaissant explicitement ou implicitement une langue scientifique internationale, on a déchu les autres de ce rôle et redirigé les jeunes, intéressés par un complément de formation à l'étranger, vers les pays anglo-saxons, en quasi-exclusivité.* »

Puis, il y a la mainmise anglophone sur l'édition scientifique : la publication d'articles est devenue l'un des objectifs prioritaires du chercheur (c'est ce qui fait son renom). Or, que constate-t-on ? Que trois pays (États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et Pays-Bas) détiennent plus de 71 % des revues scientifiques dotées d'un comité de lecture (66 %, il y a dix ans) ; que des géants de la science comme le Japon, la C.E.I., la France et l'Allemagne n'en ont que 15 % ; qu'une analyse fine permet d'affirmer que 8,5 % des articles viennent du Japon, lequel ne maîtrise que 2,5 % des revues, 5,2 % des articles viennent de France, laquelle n'a que 2,6 % des revues... Bien entendu, les revues américaines peuvent ainsi prospérer aux dépens de celles des autres pays et inonder la planète d'articles rédigés en anglais : elles deviennent les dépositaires de

l'essentiel de la recherche scientifique. De surcroît, leurs bénéficiaires sont arrondis par les chercheurs étrangers puisqu'il est fréquent que ces derniers doivent payer pour être publiés ! Les crédits de la recherche française pour engraisser les revues scientifiques américaines ? Oui, c'est fréquent.

Mais l'essentiel est à venir ; aujourd'hui, la valeur des scientifiques est fondée sur des indices de citation : combien les chercheurs ont-ils publié d'articles sur leurs travaux ? Comme les revues américaines ont monopolisé l'édition, c'est à elles qu'on va se référer pour juger les scientifiques du monde entier. L'indice le plus utilisé est celui de l'Institut de l'information scientifique des États-Unis (ISI) : il ne travaille qu'à partir des articles écrits en anglais. On arrive à ce paradoxe que les chercheurs français ne sont reconnus qu'en publiant en anglais. Pire encore : comme les revues scientifiques soumettent à des comités de lecture les articles proposés, cela signifie que les savants américains qui les composent ont un droit de veto sur tout ce qui se publie. De veto et de pillage, comme cela a été le cas pour le professeur Luc Montagnier, spolié de son titre de découvreur du virus du sida. Et nous voici parvenus au summum de l'absurdité : la marginalisation de la recherche non anglophone. Maurice Allais – qui reçut le prix Nobel d'économie en 1988 – en a fait les frais : lui, qui n'a publié qu'en français, n'a été récompensé que cinq ans après son élève, Gérard Debreu, lequel publia en anglais. Le monde scientifique anglo-américain se trouve donc dans la position de juge et partie et peut ainsi s'attribuer publications et prix... sans vergogne. Avec ce que cela implique sur l'économie et qu'a décrit le journaliste américain Kevin Philipps : selon lui, les compagnies américaines fabriquant des produits à haute valeur ajoutée décrochent des contrats non parce qu'elles sont les meilleures, mais parce que leurs clients les croient les meilleures. Les représentants de Thomson, d'Airbus, de Dassault ou de l'Aérospatiale pourraient en témoigner.

Les conséquences de ces pratiques sont patentées. L'adoption générale de l'anglais comme langue des sciences limite la recherche d'informations aux articles disponibles dans cette langue et plonge dans l'oubli les chercheurs qui écrivent dans d'autres langues. De surcroît, les chercheurs francophones qui publient en anglais ont de forts risques de passer inaperçus, à la fois parce qu'ils ne pourront pas donner tout leur talent par rapport aux chercheurs dont l'anglais est la langue maternelle, mais aussi parce qu'ils seront noyés par la profusion anglophone et par le système de sélection des revues anglophones.

L'adoption de l'anglais par les scientifiques français contribue au recul de la langue française et de son enseignement, parce que les scientifiques non francophones n'ont plus besoin – même en France – de maîtriser notre langue,

mais aussi parce que les scientifiques francophones étrangers s'interrogent sur le bien-fondé de l'apprentissage approfondi d'une langue qui ne croit plus à sa valeur.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, l'adoption de l'anglais par les scientifiques français annihile l'avantage concurrentiel de la recherche française et, par contamination, celui de l'économie française. Écoutez ce professeur réputé d'une université des États-Unis d'Amérique, membre de comités de lecture de revues américaines : « *Nous recevons [les] articles en exclusivité, antérieurement à toute publication. Ils nous arrivent sur un plateau d'argent, écrits dans notre langue, sans que nous demandions quoi que ce soit à quiconque. Comment voulez-vous que nous nous empêchions d'en exploiter les meilleures idées ? [...] Il est arrivé à certains de mes collègues de refuser la publication d'un article lorsqu'ils voulaient "pirater" son contenu de façon à s'attribuer l'antériorité d'une idée qui les intéressait particulièrement.* » Et puis, comment ne pas évoquer à nouveau l'affaire Montagnier - Gallo ? Si, au lieu de communiquer ses travaux sur le virus du sida à la revue américaine *Science* en 1983 – et les mettre ainsi entre les mains de Robert Gallo, notateur de *Science* –, Luc Montagnier les avait publiés en français, l'antériorité de sa découverte n'aurait pas été contestée, l'Institut Pasteur n'aurait eu aucun mal à prouver l'utilisation illégale par l'équipe de Gallo de ses souches virales... et toucherait aujourd'hui l'intégralité des bénéfices des brevets que la découverte du virus a permis de déposer, sans qu'ils aient été grevés de lourds frais de justice...

Que faire ? Comment réagir ? En 1996, nous avons déjà, au CLEC, des idées bien arrêtées sur le sujet, que nous exprimions à nos autorités de tutelle, comme vous le verrez dans la rubrique *Ainsi va la langue* du présent *Dévorant**. Au demeurant, les Japonais commencent à comprendre : là, les chercheurs qui reçoivent des deniers publics doivent maintenant publier en priorité leurs travaux en japonais, dans les revues publiées au Japon. Du coup, le milieu scientifique anglophone s'abonne aux revues japonaises et en fait traduire les articles – souvent par des traducteurs japonais. On notera, sans ironie, que les articles refusés par les revues japonaises sont généralement traduits en anglais et soumis par leurs auteurs aux revues américaines ou européennes. C'est tout bénéfique pour le pays du Soleil levant !

Myriam HADOUX

* S'adresser au Cercle littéraire Étienne-Cattin, 7, rue du Château-Landon, 75010 Paris.

LANGAGES ET « LOFT STORY »



Au-delà des débats sur l'opportunité de la télé-réalité, « Loft Story », diffusé par M6, est propre à irriter les amoureux du beau langage que le mode d'expression de certains lofteurs peut scandaliser. La production ne cherche pas à masquer le plus choquant, elle rediffuse les extraits les plus croustillants, à la télévision, sur l'internet, produit même un disque des perles... L'ensemble des médias s'en fait écho. Même ceux qui n'ont pratiquement rien vu des émissions ont entendu parler de la définition d'*ingénue*, de « timm » pour *thym*, de la grossièreté, de la verlanisation. Vulgaire, certes ! Vulgaire par essence, au sens premier. Le langage

habituel des médias n'est pas le langage naturel, il s'en distingue autant que la langue écrite de la langue orale. Enregistrés en permanence, ces lofteurs, qui ne sont pas des professionnels, ne peuvent jouer un rôle, se contrôler pendant des mois. Leur langage est donc ordinaire, vulgaire. Pour autant, « Loft Story » présente un intérêt pour l'observateur des phénomènes de communication, en permettant de suivre un échantillon d'une génération. Une étude de sociolinguistique des stratégies de langue fera l'objet d'une publication spécialisée. En attendant, je voudrais livrer quelques observations pouvant intéresser les défenseurs de la langue.

Les lofteurs ne sont en fait pas tous des ignares illettrés, grossiers. Ils sont très différents les uns des autres, par leurs origines familiales, ethniques, sociales, par leur niveau culturel et d'études. De la grossièreté cultivée au raffinement, de la carence lexicale grave à la sophistication néologique. Certains ont fait de leur maîtrise de la langue une arme, dans ce jeu qui engendre les affrontements. Le purisme de Julia lui a assuré des victoires imparables. Elle reprend, corrige, se moque. William a vite compris les limites de certains. Il en joue en employant un vocabulaire recherché. Il excelle dans la création lexicale savante, et surtout, il aime les phrases à double sens, que les autres ne décryptent (parfois) que trop tard. Ces attitudes ressenties comme agressives, hautaines, arrogantes ont deux conséquences. Ces deux-là sont les premiers à se faire expulser. Les moins

compétents, incapables de se battre sur ce terrain, réagissent en s’alignant sur Angéla, la *barmaid* de Juan-les-Pins, en adoptant le verlan dans des phrases désarticulées.

La phase de provocation passée, le langage incorrect est clairement perçu comme un défaut. Les plus handicapés sont conscients que, pour leurs adversaires, le bon langage est un avantage. Angéla, véritable invalide lexicale, reçoit le soutien de son ami David, le beau mannequin. Lui, n’a adopté le verlan que par affinité pour la circonstance. Il se met à sa portée. Il sait lui traduire *nymphomane* dans le langage qu’elle comprend : « *guedin du uc* ».

La conception de la maîtrise de la langue se réduit à celle du vocabulaire. Le dictionnaire est proposé comme jeu de société. L’exercice tourne court à cause de la différence de niveau entre les candidats. D’abord comme arbitre dans les joutes, il est souvent consulté. Lesly, la rapeuse du *neuf-trois*, y puise, en cachette paraît-il, les mots compliqués qu’elle affectionne particulièrement, mais qu’elle emploie à contresens.

Ni l’origine, ni le niveau d’études ne déterminent la compétence en français, pas plus que le goût de la bonne langue n’est associé aux idées conservatrices. Romain qui n’a que le brevet, quand il s’exprime, le fait correctement. Kamel, le *beur*, est fier d’avoir le bac. Comment a-t-il obtenu ce premier grade universitaire ? Lui qu’on a vu peiner à compter quatre semaines sur ses doigts. Son tic de langage « *t’vois c’que j’veux dire ?* » est dû à son incapacité de s’exprimer autrement que dans le jargon des cités au lexique indigent. Avec le même diplôme, Julia, la plus jeune, est capable de jouer savamment les puristes. Son livre de chevet est le dictionnaire des idées anarchistes. Elle aussi est d’origine maghrébine, et a connu des conditions de vie très dures. Des deux *blacks*, Lesly a une compétence très limitée ; l’autre, William, s’amuse à déclencher ses réactions agressives en employant « *des mots de plus de deux syllabes* ». Intellectuel, étudiant en droit, il se situe radicalement à gauche. Des « Français de souche », Félicien le Landais, et la « *tchiote nénette* » chouineuse picarde, se montrent incapables d’adapter leur langage et n’y trouvent manifestement aucun intérêt. La miss Aisne, dont la stratégie est l’apitoiement, exhibe son complexe de campagnarde. De la campagne, Karine, la danseuse de flamenco, ne l’est pas moins. Sans avoir suivi de grandes études, elle maîtrise très bien le français, sans ostentation. Pourtant,

chez elle on ne parle qu'espagnol. Démenti pour Angéla, qui justifie ses carences par son origine. Le peu qu'elle s'exprime en italien, c'est avec un accent français, et avec des fautes. La connaissance de langues étrangères ne nuit en rien au bon français. Celles qui le possèdent le mieux, parlent au moins une autre langue couramment, l'anglais pour Julia, l'espagnol pour Karine. En revanche, Kamel, qui affirme que l'arabe est la plus belle langue du monde, ne le maîtrise pas plus que le français.

David sait s'exprimer à peu près correctement. Son problème, c'est l'écrit. « *Voté Angie* », c'est lui. En corrigeant, il fait le z à l'envers – dyslexie probable. « *Je les ammerde avec un grand A* », c'est encore lui. Quand il découvre que la production en a fait une « phrase culte », il est vexé. Thomas compatit. Lui-même n'a obtenu que 13/20 à l'épreuve qui, en fait de français, consistait à corriger l'orthographe d'un texte piégé. Il exprime clairement l'idée que l'orthographe est bien distincte de la bonne langue, à laquelle il réaffirme son attachement.

« *Je vais passer pour un teubé devant la France entière* », déplore David, puis « *On ne peut pas être mannequin et intelligent !* » Julia n'hésite pas à qualifier d'idiots, de « *connes* », ses adversaires qu'elle corrige. Personne ne conteste cette idée. Pourtant, si les difficultés de communication de Lesly viennent des limites de son entendement, Angéla, bien qu'ignorante (« *grave* »), n'est pas idiote. Pour l'ensemble des lofteurs, la bonne maîtrise du français est perçue comme une marque d'intelligence.

La connaissance de l'anglais connote l'instruction. On n'abuse pas de l'anglais dans le Loft. D'autres langues y sont au moins aussi présentes. L'usage de l'anglais ou de pseudo-anglais est plutôt ironique. Lesly est rebaptisée « *Laisse l'ail* », Julia « *Djou l'ail* », une des expressions favorites est « *no souçaille* ». C'est à leur sortie que les candidats passent aux anglicismes. Lesly surtout s'en donne à cœur joie. Elle, qui a des ambitions de carrière, soigne ainsi son image « *pro* ». Même William, et Julia la gardienne de la langue, se mettent à dire « *cool* » pour parler « *djeun's* ». Quand les quatre finalistes, à l'antenne en permanence depuis plus de deux mois, doivent préparer une émission de radio, certains craignent de ne pas savoir parler « *comme il faut* ». Tous se mettent à jargonner. Angéla : « *spikeu tou mi, ail spikeu tou you* » ; Karine : « *Au lit, are you sex ou are you love ?* ». Pour les pauses musicales, on leur fait annoncer des titres en anglais. « *Djinn-gueule !* ».

Rien n'obligeait à choisir pour le titre de l'émission un jeu de mots en anglais (à moins que ce ne soit un jeu de mots en verlan... « Truc de ouf » !) pour cette version française de « Big Brother ». Karine, qui s'adresse à Thomas en espagnol, se fait réprimander. La production ne considère manifestement pas l'anglais comme une langue étrangère. Il suffit pour s'en convaincre de visiter le site internet, où plus de la moitié des rubriques ont un titre en anglais. Le présentateur de la « praïntaim » récite chaque jour « mot-baille-le, poquette-faune, portèbeul ». Il trouve ridicule le « trinquilleu » des méridionaux, préfère manifestement le « cool » envahissant de l'an dernier. De leur propre initiative, les lofteurs chantent le plus souvent en français les comédies musicales à la mode ou le répertoire « classique », Joe Dassin, Eddy Mitchel... La production leur envoie de la chanson presque toujours en anglais. Lors de l'épreuve en solidarité avec les candidats au bac, l'américanomanie de la production est manifeste. L'épreuve de français est complètement escamotée ; le réalisateur choisit de diffuser en priorité pendant trois jours l'entraînement d'Angéla, des heures durant, la litanie des verbes irréguliers anglais. L'épreuve de géographie consiste à placer les cinquante *États unis*. Lors d'un autre défi, un tiers des dates à apprendre concernaient l'histoire américaine.

En somme, cette télévision reflète bien la réalité. L'invasion de l'anglo-américain est imposée par le pouvoir. Les médias, dont le langage habituel n'est pas naturel, en sont le principal vecteur. Les idées trop simplistes sont démenties. Tous les jeunes ne massacrent pas la langue, quelle que soit leur origine. Le goût du beau langage n'est pas lié à des idées politiques. Le purisme agressif provoque des réactions de rejet contraires au but recherché. L'orthographe n'est pas associée à la qualité de l'expression, ses complications irrationnelles sont un repoussoir. Ceux qui ne maîtrisent pas la langue le masquent en en brisant les codes, par une attitude provocante, volontairement grossière.

Le langage du Loft n'est certainement pas un modèle. Ceux qui l'ont suivi ont appris plus de verlan que de français. Ils ont pu cependant en tirer des leçons. Les candidats ont abondamment glosé sur la nécessité de bien s'exprimer. Conscients de l'enjeu social, ils prennent la résolution de faire des efforts, d'apprendre (enfin) à bien parler.

Ange BIZET

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

C I O R A N

Il y a encore ceci : j'aurais dû choisir n'importe quel autre idiome sauf le français, car je m'accorde mal avec son air distingué, il est aux antipodes de ma nature, de mes débordements, de mon moi véritable et de mon genre de misères. Par sa rigidité, par la somme des contraintes élégantes qu'il représente, il m'apparaît comme un exercice d'ascèse ou plutôt comme un mélange de camisole de force et de salon. Or c'est précisément à cause de cette incompatibilité que je me suis attaché à lui, au point d'exulter quand le grand savant new-yorkais Erwin Chargaff (né, comme Paul Celan, à Czernowitz) me confia un jour que pour lui « ne méritait d'exister que ce qui était exprimé en français... »

Aujourd'hui que cette langue est en plein déclin, ce qui m'attriste le plus c'est de constater que les Français n'ont pas l'air d'en souffrir. Et c'est moi, rebut des Balkans, qui me désole de la voir sombrer. Eh bien, je coulerai, inconsolable, avec elle !

* Nous remercions François Herry de nous avoir adressé ce texte extrait d'*Exercices d'admiration. Essais et portraits* (Gallimard, 1986).

Émile Cioran (Rasinari, 1911 - Paris, 1995).

Essayiste et moraliste d'origine roumaine.

Après ses études de philosophie à Bucarest, il fut envoyé à Paris par l'Institut français (1937) et resta en France.

Œuvres les plus connues :

Sur les cimes du désespoir (écrit en roumain, 1933)

Précis de décomposition (1948)

Syllogisme de l'amertume (1952)

Histoire et utopie (1960)

Le Mauvais Démiurge (1969)

De l'inconvénient d'être né (1973)

Écartèlement (1979)

Aveux et anathèmes (1987).

NOUVELLES PUBLICATIONS

Axel Maugéy

De la Francophonie québécoise
à la Francophilie internationale

HUMANITAS

DE LA FRANCOPHONIE QUÉBÉCOISE À LA FRANCOPHILIE INTERNATIONALE, d'Axel MAUGEY

(*Humanitas*, Québec, 2001, 177 p., 19,95 \$, en vente à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, au prix de 21,19 €)

L'auteur rassemble ici des articles variés par lui publiés, où est souvent loué – à juste titre – le dynamisme de la francophonie au Québec, où les battants « *parlent français, comptent en dollars, et pensent planète* ». La trop hexagonale France devrait s'en inspirer, à qui le volontarisme linguistique fait défaut, qui se laisse distancer par l'anglo-saxon, en dépit du pouvoir de séduction que la langue et la culture françaises exercent sur des pays francophiles, de la Chine à l'Argentine.

L'auteur prodigue de nombreux conseils : ouverture aux autres, dialogue des cultures, soutien des stratégies institutionnelles en faveur du français, etc.

Élisabeth de LEPARDA

SÉDUIRE PAR LES MOTS. POUR DES COMMUNICATIONS PUBLIQUES EFFICACES, de Jean DUMAS

(*Les Presses de l'Université de Montréal*, 2001, 510 p., 26,53 €)

HUMANITAS

JEAN DUMAS

Séduire
par les mots
Pour des communications
publiques efficaces

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

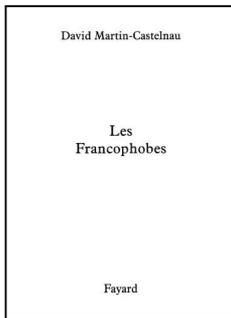
Loin d'être un opusculé, cet ouvrage – qui s'adresse à tous ceux qui veulent apprendre à mieux communiquer en public – se lit très facilement et peut se consulter, à plus d'un titre, très aisément. L'auteur a rédigé ce guide dans le cadre d'un cours proposé dans une faculté québécoise. Il ne s'agit pas d'un livre de recettes, comme il en existe tant, parfois hâtivement écrits. Jean Dumas s'appuie sur de solides valeurs pour convaincre le lecteur de bonne volonté qui est soucieux d'améliorer sa communication avec autrui. Parmi ces valeurs, citons le travail régulier (se donner toutes les occasions d'écrire) et une culture générale... à cultiver ! Quelle que soit la forme de la communication (écrite, orale ou « audio-scripto-visuelle » – notion plus pertinente que celle de « multimédia »), quelle que soit la nature du destinataire, il s'agit d'abord de prendre en compte les attentes du public – qui n'est pas forcément demandeur ! Comment le séduire sans l'abuser ni le manipuler – par le choix du mot juste, de la phrase précise et concise ? Dans un souci d'éthique propre au discours, Jean Dumas examine méthodiquement différents points de vue : celui du rédacteur, du relationniste (qu'on appellerait « Relations publiques »), du journaliste et de tout acteur au sein de l'entreprise.

On se laisse d'autant plus facilement « séduire » par la clarté du propos que celui-ci est émaillé de quelques expressions piquantes (le rédacteur se sert des faits pour « *mousser* » l'image de son client, le patron mécontent risque de « *chanter pouilles* » à son employé...). Mais ce qui peut surtout intéresser le lecteur de *DLF*, c'est – à la

fin de l'ouvrage – l'approche d'un débat lucide sur la francophonie. Que veut la France et que peut devenir le français ? En praticien amoureux de la langue, Jean Dumas pose le problème en termes de qualité (de l'objet) et de responsabilité (de l'usager). « *Le seul moyen d'assurer la survie du français consiste à investir dans cette langue. Par une sorte d'amour, si l'on peut dire.* »

Ajoutons – pour le bon usage que l'on peut faire de ce guide – l'efficacité des outils figurant en annexe : une étude de cas édifiante, des aide-mémoire et une bibliographie judicieusement commentée.

Claude BRÉVOT DROMZÉE



LES FRANCOFOBES, de David MARTIN-CASTELNAU
(Fayard, 2002, 256 p., 17 €)

Cet essai sur les francophobes est, en même temps, curieux, intéressant et inégal.

Avec l'auteur, on peut se demander comment autant de Français peuvent ignorer ou mépriser leur pays pourtant si apprécié à l'étranger. Leur attitude quelque peu incompréhensible à première vue découle assurément d'une falsification de l'histoire et, donc, d'un manque de repères.

L'un des meilleurs chapitres est certainement celui consacré aux « américanouillards ». L'Amérique métaphorique, rappelle David Martin-Castelnau, est devenue la patrie imaginaire de ceux qui ne supportent plus la France. Ce qui n'est pas faux. Mais l'« affaire Messier », lequel a dû se retirer sans la moindre gloire, illustre bien les limites du mythe américain, qui ressemble parfois à celui d'Icare. Ici, plutôt que de voler, nous nageons en plein colonialisme...

Curieusement, cet essai est privé d'une conclusion digne de ce nom. On peut le regretter.

Axel MAUGEY

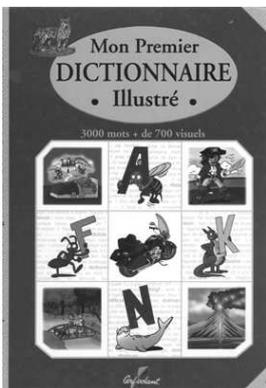


LE PETIT LIVRE DE LA CONJUGAISON CORRECTE, de Jean-Joseph JULAUD
(Éditions First, 2002, 160 p., 2,90 €)

Chaque fois que nous hésitions sur la conjugaison d'un verbe, nous consultons le Bescherelle. Nous pouvons désormais consulter aussi le Julaud et ce, partout et à tout instant, car il se glisse dans la poche.

Comme dans son *Petit Livre du français correct* (DLF, n^{os} 196 et 204), ou dans le *Français correct pour les nuls* (DLF, n^o 202), l'auteur enseigne avec humour et imagine nos moindres difficultés : du « *verbe dans tous ses états* » (groupes, voix, modes, temps) à la prononciation d'*arguer*, l'orthographe des verbes terminés par *âtre*, *eler*, *oyer* ou *uyer*, etc., en passant par l'utilisation de *clore* ou de *clôturer*, l'origine de *messeoir* et d'*ouïr*. Un livre à mettre entre toutes les mains et... dans toutes les poches.

Guillemette MOUREN-VERRET



MON PREMIER DICTIONNAIRE ILLUSTRÉ, collectif de maîtres formateurs de l'IUFM de Besançon et d'enseignants d'école primaire (Éditions du Cerf-Volant, 2001, 142 p., 19,06 €. Le commander – 6 € de frais de port – à CGDIF, 4, rue de la Croix-Faron, 93210 La-Plaine-Saint-Denis, tél. : 01 49 46 25 40, téléc. : 01 49 46 05 94)

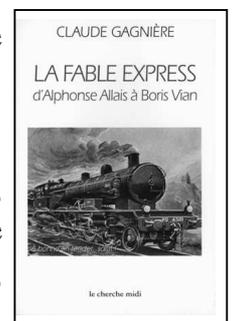
Destiné aux élèves du primaire, ce dictionnaire très complet propose les définitions éclairantes de 3 000 mots. 700 illustrations complètent cet outil de travail que nos chères têtes blondes consulteront avec plaisir. On y trouve également les tables de multiplication, les mesures, les conjugaisons ainsi qu'une carte du monde.

Janet RAFFAILLAC

LA FABLE EXPRESS, D'ALPHONSE ALLAIS À BORIS VIAN, de **Claude GAGNIÈRE**

(Le Cherche-Midi éditeur, « Espaces », 2002, 222 p., 15 €)

Au diable les auteurs à face de carême et tête de *dies iræ*. Au contraire, chaque fois que je découvre un ouvrage de Claude Gagnière, j'y trouve bonne humeur, esprit, humour... comme dans *La Fable express* qui vient de paraître, avec beaucoup de calembours bons et peu de jeux de mots laids.



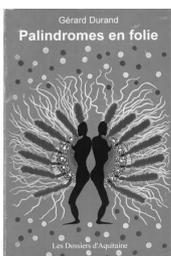
Une fable express est une courte fable dont la moralité finale comporte un jeu de mots plus ou moins tiré par les cheveux. En voici un exemple, dû à notre ami Jean Sauteron, membre de DLF, et cité par Claude Gagnière dans la catégorie « Poétiques » :

*Alec opéré
 Avait un long drain...
 On l'a retiré.
 Moralité
 Admirons, admirez, le bel Alec sans drain.*

En 222 pages, l'auteur nous donne des centaines d'exemples, classés par famille et enrichis de commentaires passionnants.

Je recommande la lecture de quelques pages de ce livre au réveil, pour que la matinée soit pleine de gaieté, et au coucher, pour enfouir dans l'oubli tous les ennuis du jour.

Claude KOCH



PALINDROMES EN FOLIE, de **Gérard DURAND**

(Les dossiers d'Aquitaine, 7, impasse Bardos, 33800 Bordeaux, 2002, 94 p., 15 €)

Parmi les jeux de langue, les palindromes forment une catégorie aussi singulière qu'agréable. C'est un exercice roboratif pour l'esprit. Voici deux exemples, l'un, classique : « ÉSOPE RESTE ICI ET SE REPOSE », l'autre de l'auteur lui-même : « LÉON N'OSA RÊVER À SON NOËL ».

Ils existent dans beaucoup d'autres langues, que Gérard Durand répertorie aussi. À l'approche de l'automne, cette lecture ensoleillera votre esprit.

Alfred GILDER



ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS D'AUJOURD'HUI

(Société suisse des écrivaines et écrivains, Zurich, 2002, 468 p., relié 48 FS)

Ce dictionnaire quadrilingue contient des informations d'ordre biographique et bibliographique concernant quelque 2000 auteurs vivant en Suisse ou qui, de nationalité suisse, sont domiciliés à l'étranger.

Sont recensés dans ce volume non seulement la poésie, le théâtre et la prose narrative, mais aussi les essais et publications scientifiques destinés au grand public.

Étienne BOURGNON

Avant d'en faire un compte rendu, signalons :

- *Le Dialogue. Une passion pour la langue française*, de François Cheng (Desclée de Brouwer et Presses littéraires et artistiques de Shanghai, 2002, 96 p., 10 €).
- *Le Marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, de Louis-Jean Calvet (Plon, 2002, 220 p., 18 €).
- *Voulez-vous valser grammaires ? Les contretemps des manuels*, de Maryz Courberand (Mots et C^{ie} - Mango littérature, 2002, 96 p., 9 €).
- *Le Petit Manuel du français maltraité*, de Pierre Bénard (Seuil, 2002, 240 p., 15 €).
- *1+1+1...*, d'Alexandre Jardin (Grasset, 2002, 180 p., 12 €).
- *Les 100 pièges de la langue française*, de Jakuta Alikavazovic et Béatrice Gross (Jeunes Éditions - Studyrama, 2001, 160 p., 9 €).
- *Les Mots des parcs et des jardins*, de Colette Guillemard (Belin, 2001, 352 p., 14 €).

Et cinq livres, écrits par nos militants, dont la lecture vous est particulièrement recommandée :

- *L'Avenir du français dans le monde*, d'Axel Maugey (Humanitas, Québec, 2002, 170 p., 22 \$, en vente à la Librairie du Québec, 30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, au prix de 24,05 €).
- *La Nouvelle Guerre contre l'intelligence, tome II : La manipulation mentale par la destruction des langues*, de Charles Durand (François-Xavier de Guibert, 2002, 329 p., 22 €).
- *Les Défis de la Francophonie – Pour une mondialisation humaniste*, de Serge Arnaud, Michel Guillou et Albert Salon (Alpharès, « Planète francophone », 2002, 260 p., 18 €).
- *Parler franc*, de Philippe Lasserre, administrateur de DLF, Jacques Moulinier et Bernard Moreau (Glyphe & Biotem éditions, « Le français en héritage », 2002, 250 p., 15 €, à paraître).
- *La Planète francophone*, d'Alfred Gilder et Albert Salon (Le Cherche Midi éditeur, 2002, à paraître).

NDLR : Si vous souhaitez rédiger des critiques de livres, n'hésitez pas à téléphoner à Guillemette Mouren-Verret au 01 46 33 88 81.